

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 30 mars 2017

Conseillers communautaires en exercice : 129

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 4.1, 4.2, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 8.1, 8.2.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h52.

Étaient présents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX **Arguel :** M. André AVIS (à partir du 0.3) **Audeux :** Mme Françoise GALLIOU (à partir du 1.1.1) **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS **Besançon :** M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 1.1.7), M. Emile BRIOT (à partir du 0.3 et jusqu'au 7.2), Mme Claudine CAULET (à partir du 1.1.2), M. Guerric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER (à partir du 1.1.2), M. Pascal CURIE (à partir du 1.1.1), M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT (à partir du 1.1.2), Mme Myriam EL YASSA, M. Ludovic FAGAUT (jusqu'au 5.6), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'au 1.1.5), M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME (à partir du 0.3), M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT (à partir du 0.3), Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI (à partir du 1.1.1), Mme Sophie PESEUX, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STAHL (jusqu'au 1.1.1), Mme Catherine THIEBAUT (à partir du 0.3), M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF **Beure :** M. Philippe CHANEY **Bonnay :** M. Gilles ORY **Braillans :** M. Alain BLESSEMILLE **Busy :** M. Alain FELICE **Byans-sur-Doubs :** M. Didier PAINÉAU **Chalèze :** M. Gilbert PACAUD **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Champagnay :** M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins :** M. Florent BAILLY **Châtillon-le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON **Chaucenne :** M. Bernard VOUGNON **Chaufontaine :** M. Jacky LOUISSON **Chemaudin et Vaux :** M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.1) **Chevroz :** M. Yves BILLECARD **Cussey-sur-l'ognon :** M. Jacques GIRAUD **Dannemarie-sur-Crête :** M. Gérard GALLIOT **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD **Devecey :** M. Michel JASSEY **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN **Fontain :** Mme Martine DONEY **Francois :** Mme Françoise GILLET suppléante de M. Claude PREIONI **Geneuille :** M. Jean-Claude PETITJEAN **Gennes :** M. Thérèse ROBERT (jusqu'au 0.2) puis représentée par son suppléant M. Christophe DEMESMAY (à partir du 0.3) **Grandfontaine :** M. François LOPEZ **La Vèze :** Mme Catherine CUINET **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER (à partir du 1.1.2) **Les Auxons :** M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI **Mamirolle :** M. Daniel HUOT (jusqu'au 1.1.1) **Merey-Vieille :** M. Philippe PERNOT (à partir du 1.1.1) **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ **Montferrand-le-Château :** M. Pascal DUCHEZEAU **Morre :** Mme Marie-Christine MARTINET, suppléante (jusqu'au 1.1.1), puis M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 1.1.2) **Nancray :** M. Vincent FIETIER **Novillars :** Mme Aurore HERNANDEZ suppléante de M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 3.3) **Osselle-Routelle :** M. Daniel CUCHE, Mme Anne OLSZAK **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET **Pirey :** M. Robert STEPOURJINE **Pouilley-Français :** M. Yves MAURICE **Pouilley-les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET **Pugey :** M. Frank LAIDIE (à partir du 1.1.1) **Saint-Vit :** Mme Annick JACQUEMET (à partir du 1.1.2), M. Pascal ROUTHIER **Saône :** M. Yoran DELARUE **Serre-les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU **Tallenay :** M. Jean-Yves PRALON **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD **Torpes :** M. Denis JACQUIN (à partir du 0.3) **Vaire :** M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD **Velesmes-Essarts :** Mme Géraldine LAMBLA, suppléante (jusqu'au 1.1.1), puis M. Jean-Marc JOUFFROY (à partir du 1.1.2) **Venise :** M. Jean-Claude CONTINI **Vieille :** Mme Christiane ZOBENBULLER **Villars Saint-Georges :** M. Jean-Claude ZEISSER **Vorges-les-Pins :** Mme Julie BAVEREL (à partir du 1.1.2)

Étaient absents : **Besançon :** S. BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, Mme Danielle POISSENOT, Mme Rosa REBRAB, Mme Iva SUGNY **Boussières :** M. Bertrand ASTRIC **Champoux :** M. Philippe COURTOT **Chemaudin et Vaux :** M. Gilbert GAVIGNET **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK **Larnod :** M. Hugues TRUDET **Marchaux :** M. Patrick CORNE **Mazerolles-le-Salin :** M. Daniel PARIS **Noironte :** M. Bernard MADOUX **Palise :** Mme Daniel GAUTHEROT **Rancenay :** M. Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER **Roset-Fluans :** M. Arnaud GROSPERRIN **Thise :** M. Alain LORIGUET

Secrétaire de séance : M. Yves GUYEN

Procurations de vote :

Mandants : S. BARATI-AYMONIER, T. BIZE (à partir du 0.3), J. GROSPERRIN (à partir du 1.1.6), S. JOLY (à partir du 0.3), M. LEMERCIER, D. POISSENOT, R. REBRAB, R. STHAL (à partir du 1.1.2), B. ASTRIC (à partir du 0.3), G. GAVIGNET (à partir du 1.1.1), D. HUOT (à partir du 1.1.2), D. GAUTHEROT, A. JACQUEMET (jusqu'au 1.1.1), A. LORIGUET.

Mandataires : D. DARD, E. MAILLOT (à partir du 0.3), P. GONON (à partir du 1.1.6), C. LIME (à partir du 0.3), A. GHEZALI, N. BODIN, S. WANLIN, A. POULIN (à partir du 1.1.2), D. JACQUIN (à partir du 0.3), B. GAVIGNET (à partir du 1.1.1), P. CONTOZ (à partir du 1.1.2), G. ORY, P. ROUTHIER (jusqu'au 1.1.1), F. TAILLARD.

Délibération n°2017/003599

Rapport n°1.1.2 - Budget primitif 2017

Budget primitif 2017

Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Commission : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Résumé :

Le budget primitif regroupe l'ensemble des moyens nécessaires à la mise en œuvre des politiques du Grand Besançon, selon la stratégie développée dans le rapport. Conforme aux grandes lignes exposées lors du débat d'Orientations Budgétaires du 23 février dernier, il s'élève en 2017 à **201,6 M€ pour le budget principal et ses différents budgets annexes** (mouvements réels avec neutralisation des subventions d'équilibre).

Le débat d'orientations budgétaires qui est intervenu lors du Conseil communautaire le 23 février dernier a permis de dresser une première esquisse du Budget Primitif 2017. Nous avons pu débattre à cette occasion du contexte général dans lequel s'inscrivait cette préparation budgétaire, de la stratégie financière à poursuivre, ainsi que des orientations et priorités politiques pour 2017 et les années suivantes.

Le projet de Budget Primitif soumis aujourd'hui à l'examen du Conseil communautaire constitue la concrétisation chiffrée de ces orientations.

Comme nous avons pu le souligner le 23 février dernier, **l'année 2017 est une année charnière pour le Grand Besançon.**

Tout d'abord, parce qu'elle marque une étape de renforcement de l'Agglomération, par l'extension de son périmètre à 15 nouvelles communes dans le cadre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, mais aussi par de nouveaux transferts de compétences, et par la poursuite des mutualisations.

L'Agglomération se transforme, au sein d'un territoire régional lui-même en mutation. Bien évidemment, cette mutation n'est pas nouvelle, notre structure intercommunale se construisant progressivement depuis 2001, année de transformation du District en Communauté d'Agglomération.

Mais force est de constater que cette transformation s'accélère **sous la pression conjuguée des différentes réformes territoriales et de la raréfaction des ressources des collectivités.**

Car parallèlement, 2017 constitue la **quatrième année de baisse des dotations de l'Etat**. Cette amputation progressive de nos ressources, même allégée en 2017 pour le bloc communal, impacte considérablement nos budgets depuis 2014, et tout laisse à penser aujourd'hui que les contraintes vont se poursuivre : la nouvelle ère dans laquelle les collectivités sont entrées dès 2014, semble ainsi devoir s'inscrire dans la durée.

Ces mutations constituent autant de défis pour l'Agglomération, que nous ne pourrions relever qu'ensemble, et autour d'un **projet opérationnel commun pour l'avenir**. C'est le sens du **projet de territoire** qui sera élaboré en 2017 et 2018.

C'est aussi le sens donné au budget primitif 2017, qui concrétise sur le plan financier l'ambition que nous portons pour notre territoire, dans le cadre d'une gestion rigoureuse et responsable sur le long terme.

Nous l'avons souligné, en effet, lors des orientations budgétaires, la situation financière de l'Agglomération demeure saine, s'inscrivant dans le cadre d'une stratégie pluriannuelle confirmée qui vise à optimiser nos charges de fonctionnement pour conserver des capacités d'action et maintenir notre ambition pour un investissement renforcé.

Le Budget Primitif 2017 marque ainsi la poursuite de la mobilisation de l'Agglomération autour de 4 priorités fortes, en investissement comme en fonctionnement, qui constituent le socle de notre ambition comme celui de la solidarité communautaire :

- **L'attractivité et le rayonnement du territoire** : par exemple par le soutien à l'Enseignement supérieur et à la recherche, à l'aménagement numérique et le déploiement de la smart city, par le projet de schéma aquatique ou encore des actions telles que le salon littéraire,
- **L'économie et l'emploi**, par des soutiens aux entreprises, par l'aménagement de nouvelles zones économiques, mais aussi plus largement par l'accroissement de son investissement décidé en juin 2016,
- **L'aide aux communes**, par le déploiement du nouveau dispositif et le partage d'expertise, par le soutien renforcé en 2017 aux projets des communes membres,
- **Le développement durable et la qualité de la vie** tant dans la politique d'habitat, que de préservation de l'environnement ou encore les déchets et la politique en matière de mobilité (Voie en Site Propre, mise en accessibilité...).

En 2017, l'Agglomération reste donc fortement mobilisée, dans l'action, dans le respect à la fois de ses engagements et de son cadrage financier : dans un contexte d'incertitudes nationales et locales fortes, le vrai courage politique, ce n'est pas d'attendre ni de se replier sur soi. C'est de continuer à avancer, certes avec prudence et sans gager l'avenir, mais aussi avec résolution, ambition, pour un territoire dynamique, solidaire, attractif, bâtisseur...

Plan du rapport de présentation du BP 2017

Partie 1 : Le contexte de préparation budgétaire

1. Rappel des orientations budgétaires et de la stratégie du Grand Besançon
2. Le cadre législatif 2017 marqué par les incertitudes
3. Une ambition confirmée

Partie 2 : Les équilibres du BP 2017

1. Le budget consolidé
2. Le budget principal
3. Les budgets annexes

Annexes :

- Présentation synthétique du BP 2017 par chapitre budgétaire,
- Ratios financiers du budget principal,
- Note de présentation synthétique retraçant les principales informations financières du BP 2017 (article 107 de la loi NOTRe),
- BP 2017 détaillé par commission,
- Listes des emplois permanents et des emplois non permanents par budget.

1. RAPPEL DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

A- Le contexte économique et institutionnel et la poursuite du désengagement de l'Etat

- Le contexte institutionnel : une Agglomération qui se renforce

Nous l'avons évoqué dans le rapport d'orientations budgétaires, l'Agglomération est dans un contexte de mutation, en 2017, mais également en préparation d'évolutions à venir sur les années suivantes. Celles-ci vont dans le sens d'une intégration renforcée et d'une cohérence accrue dans la vision du développement territorial.

2017 est ainsi marquée par **l'intégration de 15 nouvelles communes** au 1er janvier 2017, portant le nombre d'habitants de l'agglomération à plus de 190 000, par le **transfert de nouvelles compétences** (Tourisme, Commerce, Zones d'Activités Economiques) et par la **poursuite des mutualisations avec la ville-centre, notamment au titre des services supports, essentiellement, cette année, sur la partie technique.**

Bien évidemment, ces mouvements ne sont pas nouveaux. Rappelons-nous, à titre d'exemple, que durant les 5 premières années de son existence, la Communauté d'agglomération a pris les compétences Transports, Déchets, Conservatoire, Economie, Voiries d'Intérêt communautaire... entre autres. De même, les partages de service et mutualisations ont commencé dès 2006, avec notamment la mutualisation des Technologies de l'Information et de la Communication.

La construction de l'Agglomération s'est faite progressivement, par des mouvements successifs de transferts et mutualisations, autour de préoccupations et de besoins qui ont évolué au fil du temps : la **recherche d'un partage d'expertise** (ex : Financements européens), **la nécessité de préparer le socle de la montée en charge des compétences de l'Agglomération** (mutualisation progressive des services supports), **la recherche d'une efficience et d'une cohérence renforcées** (direction générale unique), **la réponse à des problématiques collectives** (service Droits des Sols, Emploi-Insertion) ou à **des enjeux d'attractivité du territoire** (par exemple avec l'Enseignement Supérieur).

2017 constitue donc une continuité, même si le mouvement tend à s'accélérer.

Tout changement est complexe et celui-ci n'y fait pas exception, car il interroge un modèle de service public et de territoire auquel nous sommes tous collectivement attachés, en tant qu'élu communal et intercommunal. Il implique aussi de **nouvelles exigences, de nouveaux équilibres à construire, de nouvelles collaborations à renforcer**, comme par exemple dans le cadre du Pôle Métropolitain Centre Franche Comté.

Il s'agit dès lors d'en faire **une opportunité** : pour s'interroger ensemble, dans le respect de chacun, de sa spécificité et son identité, sur le développement de notre territoire, sur les modes d'action publique vis-à-vis des besoins du citoyen, sur les priorités à mettre en œuvre. Cela permettra, au final, de **renforcer la cohérence de nos politiques publiques et la cohésion de notre territoire, et de mieux valoriser nos atouts.**

C'est précisément l'objet du **projet de territoire qui sera élaboré de manière concertée** en 2017 et 2018 : donner un cap renouvelé à l'Agglomération et mieux préparer l'avenir. C'est d'autant plus indispensable dans le contexte que nous connaissons aujourd'hui, marqué par les incertitudes et les baisses de ressources financières.

Le Budget Primitif intègre donc l'ensemble de ces changements de périmètre, en dépenses et en recettes : ils portent principalement sur l'intégration des recettes fiscales perçues sur le nouveau périmètre (avec la mise en œuvre d'un lissage le cas échéant), l'ajustement des attributions de compensation conformément à la CLECT, l'intégration de la masse salariale des agents mutualisés et transférés, l'inscription des crédits nécessaires à l'exercice des nouvelles compétences...

- Le contexte économique et financier

La stratégie dite de « redressement des comptes publics » affichée par l'Etat depuis 2013 et renforcée en avril 2014 s'inscrit dans des perspectives économiques déterminées pour la réduction du déficit public.

Le **programme de stabilité de la France pour 2015-2018** reposait sur des hypothèses macroéconomiques initialement jugées prudentes : la croissance était ainsi prévue à 1 % pour l'année 2015 et à 1,5 % pour 2016 et 2017.

Début 2017, même si des signaux favorables semblent se confirmer, la croissance est soumise à de fortes incertitudes dues au contexte mondial et à l'instabilité politique dans certaines économies développées (Etats Unis, Royaume Uni..).

La note de conjoncture de l'INSEE de décembre 2016 souligne une amélioration du climat d'affaires depuis l'été 2016 qui permet d'envisager une reprise du commerce mondial en 2017, un rebond de l'activité, notamment dans les domaines de la construction et de la production manufacturière, ainsi qu'une hausse du pouvoir d'achat des ménages (qui progresserait de + 1,8 % en 2016), même si celui-ci pourrait pâtir du regain de l'inflation.

Parallèlement, depuis le printemps 2016, l'inflation se redresse légèrement. Elle atteint + 0,5 % sur un an en novembre 2016 contre - 0,2 % en avril. Elle pourrait continuer d'augmenter jusqu'à atteindre + 1 % sur un an à la mi-2017, essentiellement du fait de la composante énergétique, avec la dissipation des effets de la baisse du prix du pétrole.

L'INSEE prévoit également pour 2017 une légère baisse du taux de chômage, qui pourrait atteindre 9,8 % à la mi-2017 contre 10 % à l'été 2016.

Pour autant, les impacts en matière de croissance restent très modérés : après + 1,2 % en 2015, la croissance du PIB se situerait à + 1,1 % fin 2016 (contre + 1,5 % prévu en Loi de Finances 2016). Pour 2017, l'acquis de croissance annuelle pour le milieu de l'année s'élèverait à + 1 %, comme en 2016.

La Loi de Finances pour 2017 est construite sur des prévisions de croissance de 1,5 % en 2017 et d'une inflation à 0,8%.

Ces perspectives économiques sont déterminantes car elles conditionnent en grande partie la réalisation du programme d'économies de 50 Mds décidé par l'Etat en 2014 et la tenue des objectifs en termes de résorption du déficit public et de respect des critères de Maastricht.

En 2015, le déficit public s'élevait à 3,5 % du PIB, ce qui représentait 76,5 milliards d'euros. **La Loi de Finances pour 2017 confirme la trajectoire prévue du déficit public avec une diminution à 3,3 % du PIB en 2016 et le passage en dessous de 3 % à compter de 2017 (2,7 %).**

La tendance toutefois peine à se faire sentir sur la dette publique, qui devrait continuer à augmenter en 2017 (à 96,5 % du PIB contre 96,2 % en 2016).

La dette publique est source d'une grande fragilité d'une part pour les finances publiques, mais aussi pour la crédibilité de la France dans sa capacité à tenir ses objectifs de redressement : les intérêts de la dette représentent dans le budget 2017 de l'Etat 42 milliards d'euros, alors même qu'il bénéficie depuis quelques années de taux d'intérêts bas, voire négatifs.

Ce bilan et les perspectives sur l'année 2017 ont guidé les hypothèses et les orientations du projet de Loi de Finances pour 2017.

2017 est donc caractérisée par la **quatrième année consécutive de baisse des dotations de l'Etat, avec un prélèvement de 2,6 Mds d'euros** sur les collectivités locales. Même allégée d'un milliard (en partie facialement, nous le verrons dans le détail de la loi de Finances), **cette ponction reste conséquente et impacte considérablement les finances des collectivités locales depuis 2014, privées au total de 11,5 milliards d'euros de ressources...** ressources qui leur revenaient pourtant de droit, la DGF des intercommunalités étant avant tout, rappelons-le, le résultat de compensations de réformes nationales et de suppressions d'impôts locaux décidées par l'Etat.

Ce **désengagement massif et brutal** de l'Etat est d'autant plus lourd qu'il vient s'ajouter à une réforme de la taxe professionnelle qui, dès 2010, a privé les collectivités du dynamisme de leur principale ressource, tout en pénalisant, par la mise en place du FNGIR, celles qui pratiquaient une modération fiscale.

C'est d'autant plus injuste que **pour la première fois depuis le début des années 2000, les collectivités territoriales sont en excédent au sens de Maastricht.**

Agrégats 2015 en Mds d'euros	Déficit public	En % du PIB	Dettes publiques	En % du PIB	pour mémoire : Part dans le programme d'économies de 50 Md€
Etat et agences	-72,4	-3,3%	1 680,6	77,1%	38 %
Administrations Publiques Locales	+ 0,7	0,0%	196,5	9,0%	22 %
Sécurité Sociale	-4,8	-0,2%	220,3	10,1%	40 %
Total	-76,5	-3,5%	2097,4	96,2%	

Ainsi, les collectivités ont fait la preuve de leur réactivité dans un contexte contraint et de leur capacité à participer au « redressement » demandé, même si malheureusement, cet excédent est en partie dû à la baisse de l'investissement local. Ce n'est pas le choix fait par le Grand Besançon.

B. La confirmation de la stratégie pluriannuelle de l'Agglomération

Nous l'avons évoqué lors des orientations budgétaires, la stratégie financière et budgétaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon repose sur un double objectif.

Celui, tout d'abord, de mener une politique ambitieuse en matière d'investissement, au service du développement économique, de l'emploi et de l'attractivité de son territoire. Entre 2001 et 2016, le Grand Besançon aura ainsi investi 565 M€ sur l'ensemble de ses budgets.

Actualisé en juin dernier, le plan pluriannuel d'investissement a acté, pour le budget principal, un effort supplémentaire de 17 M€ grâce à l'utilisation progressive des excédents d'investissement des années antérieures, soit un effort d'investissement de 92 M€ pour les années 2016-2020.

L'objectif, ensuite, de maintenir une politique de gestion financière responsable sur le long terme, pour préserver durablement ses capacités d'investissement.

Cette politique passe par 2 actions parallèles et complémentaires :

- **Au préalable, une maîtrise forte de l'évolution des dépenses de fonctionnement, dans un contexte de baisse des dotations de l'Etat.**
- **... avec en complément, un nécessaire recours à la fiscalité de façon modérée et graduée, conformément au plan de marche fiscal adopté en 2015.**

TAUX D'IMPOSITION

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Taux TH	9,47%	9,51%	9,55%	9,59%	9,63%	9,63%	9,63%
Taux FB	0,50%	0,76%	1,02%	1,28%	1,54%	1,54%	1,54%
Taux FNB	1,16%	1,16%	1,17%	1,17%	1,17%	1,18%	1,18%
Taux CFE	25,69%	25,76%	25,95%	26,16%	26,37%	26,58%	26,79%

EVOLUTION NOMINALE DES TAUX D'IMPOSITION

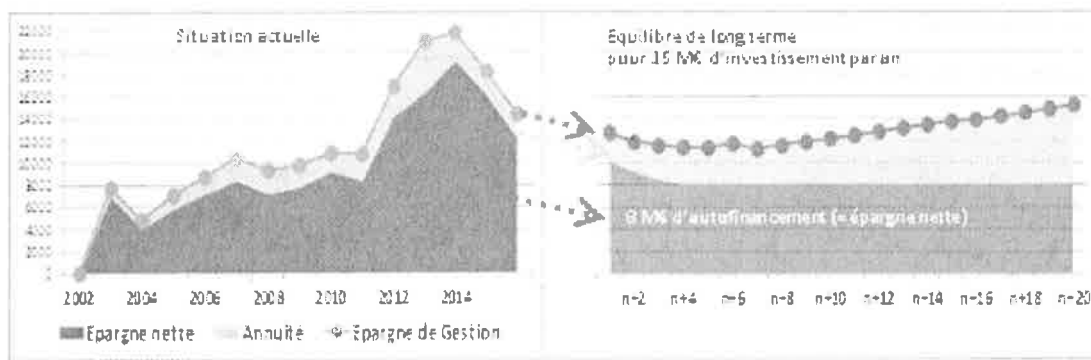
	Moy.	2015/14	2016/15	2017/16	2018/17	2019/18	2020/19
Taux TH	0,3%	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%		
Taux FB	20,7%	52,6%	33,7%	25,1%	21,1%		
Taux FNB	0,3%	0,0%	0,9%	0,0%	0,0%		
Taux ménages	1,6%	2,6%	2,5%	2,4%	2,5%		
Taux CFE	0,7%	0,3%	0,7%	0,8%	0,8%	0,8%	0,8%

Le taux 2017 de CFE sera de 26,13 % conformément au taux moyen national des agglomérations → 2016.

Il faut rappeler que l'impact en euros par habitant restera faible dans ce cadre en 2017. S'agissant du foncier bâti et de la taxe d'habitation, l'effort (réparti respectivement à hauteur de 80 % et 20 %) représenterait en 2017 pour un contribuable moyen (base d'imposition de 3 500 € pour la taxe d'habitation et 1 750 € pour le foncier bâti), une augmentation de 1,40 € par contribuable pour la taxe d'habitation et 4,55 € pour le foncier bâti.

De même, concernant la cotisation foncière aux entreprises, la hausse de taux, appliquée aux entreprises soumises à la base minimum (70,4 % des contribuables), représentera une évolution de cotisation comprise entre 1 € et 14 € par entreprise en 2017.

L'utilisation parallèle et complémentaire de ces 2 leviers permet à l'Agglomération de conserver un niveau d'autofinancement significatif (l'étiage minimal pour l'épargne nette étant de 8 M€ dans la prospective financière) pour être en capacité de réaliser son programme d'investissement tout en maîtrisant l'endettement (pour ne pas reporter la charge sur le fonctionnement des années futures).



La situation fin 2016 confirme la stricte tenue de la prospective, avec une capacité de désendettement maîtrisée (de 4,7 ans tous budgets confondus fin 2016), et pour le budget principal, un niveau d'épargne nette consolidé et un fonds de roulement après couverture des restes à réaliser qui devrait être proche de celui de fin 2015.

Cette situation fait la preuve que l'Agglomération a su s'adapter aux contraintes fortes pesant sur ses ressources du fait des baisses de dotations de l'Etat, notamment en maîtrisant strictement ses dépenses de fonctionnement, pour ne pas gager ses capacités d'action et pouvoir mettre en œuvre progressivement son programme d'investissement.

Cela permet de confirmer pour l'avenir la stratégie pluriannuelle et les objectifs fixés, **en intégrant, grâce à des objectifs resserrés de maîtrise des dépenses de fonctionnement (évolution des charges ajustables de 4,7% par an) les risques et les incertitudes sur les années à venir :**

- la poursuite de la baisse des dotations de l'Etat, avec l'intégration de réductions identiques à 2017 pour 2018 et les années suivantes,
- l'enjeu du renouvellement de la DSP Transports, avec la prise en compte à titre prudentiel d'une majoration maximale de la subvention d'équilibre du budget annexe de 2 M€ à compter de 2018 (et une progression pour la suite de 2,5 % par an),
- l'évolution du Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), avec des incertitudes fortes liées à la fois à l'impact de la réforme territoriale et aux effets de seuil extrêmement importants qui peuvent être constatés : la prospective a retenu un scénario intermédiaire (sortie progressive du bénéfice et pas de contribution).

La construction du BP 2017 se situe ainsi dans le respect de la prospective et permet la mise en œuvre opérationnelle des engagements et des priorités.

II. UN CADRE LEGISLATIF MARQUE PAR LES INCERTITUDES

La Loi de Finances pour 2017 et la Loi de Finances rectificative pour 2016, qui fixent les grandes orientations pour l'année sont très clairement des lois de transition au niveau national, et n'apportent pas de réponses aux incertitudes fortes pesant sur l'avenir des collectivités ni aux besoins de réforme.

A. La Loi de Finances 2017

Les principales dispositions concernant le bloc communal sont les suivantes :

- Une nouvelle baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement

La DGF est fixée à 30,86 Mds d'euros, en baisse de 7,23 % à périmètre constant par rapport à 2016. Ce montant intègre notamment la **ponction pour le redressement des finances publiques à hauteur de -2,6 Mds** par rapport à 2016. Du fait d'un allègement d'un milliard pour le bloc communal, la répartition entre collectivités est modifiée par rapport aux autres années à l'avantage de ce dernier, qui ne porte « plus que » 39 % de l'effort demandé (contre 56,4 % en 2016), 44 % pour les Départements (contre 31,3 % en 2016) et 17 % pour les Régions (contre 12,3% en 2016). A l'intérieur du bloc communal, la répartition reste en revanche inchangée entre communes et intercommunalité à 70/30.

Pour l'Agglomération, la ponction de DGF sera de l'ordre de 0,9 M€ à périmètre constant en 2017, ce qui portera en cumulé entre 2014 et 2017, l'impact sur les ressources de la CAGB, à une perte de plus de 12 M€.

La DGF est par ailleurs abondée notamment d'un effort substantiel en faveur de la péréquation (la Dotation de Solidarité Urbaine et de Solidarité Rurale augmenteront chacune de 180 M€) mais également d'un **abondement exceptionnel (70 M€) de la dotation d'intercommunalité des communautés d'agglomération** qui avaient été lourdement pénalisées les années précédentes par les transformations en communautés urbaines et métropoles. Il est estimé que le Grand Besançon avait perdu de l'ordre de 300 K€ supplémentaires à ce titre en 2016. Faute de détail sur la répartition de cette enveloppe (qui doit être validée par le Comité des Finances locales) à la date d'écriture du rapport, cet abondement n'a pas pu être pris en compte dans le budget primitif.

Toutefois, il faut souligner que dans le cadre de la Loi de Finances, ces différents abondements de la DGF, ainsi que la nécessité de compenser (partiellement) la prolongation des exonérations de taxe d'habitation pour la « demi-part veuves » décidée par l'Etat en urgence fin 2015 font apparaître un « besoin de financement » de 749 M€. Sur cette somme, l'Etat a finalement décidé d'en prendre à sa charge 160 M€ : notons que c'est un effort relatif car parallèlement, il bénéficie paradoxalement du fait de la baisse de l'investissement local, d'une économie de 500 M€ sur le FCTVA, qui n'a d'ailleurs exceptionnellement pas été proposé pour être réintégré dans la variable d'ajustement.

- Les autres prélèvements opérés sur les Collectivités locales

Ce ne sont pas moins de **589 M€ qui sont prélevés sur les collectivités, par un autre biais que la baisse de la DGF : celui de la minoration de certaines compensations et autres dotations formant la « dotation d'ajustement ».**

En 2017, et pour permettre d'atteindre les besoins de financement nécessaires par ailleurs, **le périmètre des prélèvements s'élargit donc très nettement, avec notamment l'intégration du Fonds départemental de la Taxe Professionnelle.** Cela a pour conséquence une baisse de ce fonds, jusqu'alors stable, **de 8 % en 2017 soit -160 K€ pour le Grand Besançon**, baisse qui sera probablement poursuivie dans les années à venir. Ont été intégrées dans l'enveloppe normée également les compensations des exonérations de taxe d'habitation dites « vieux parents » : même si elles sont compensées en totalité en 2017, cela pourrait donc ne pas être le cas les années suivantes. **Parallèlement, les allocations compensatrices de foncier, et ex-taxe professionnelle seront en baisse de 68,8 %. Une telle baisse est inédite.** Cela représente une nouvelle diminution pour le Grand Besançon de 132 K€ à périmètre constant.

La Loi de Finances prévoit par ailleurs que chaque année avant le 30 septembre, le Gouvernement remette au comité des finances locales un rapport sur le coût pour les collectivités des mesures d'exonérations et d'abattements décidées par lui.

Cette mesure est intéressante même s'il est dommage qu'elle ne s'accompagne pas de simulations fiscales en amont des décisions à prendre par les collectivités en matière de fiscalité.

A titre d'exemple, la Loi de Finances rectificative pour 2016 a modifié et élargi le dispositif d'exonérations en matière de foncier, CFE et CVAE dans les quartiers prioritaires : cette exonération s'applique de droit sauf opposition des collectivités avant le 26 février. Le délai est court et nous ne disposons pas de simulations sur l'impact de cette mesure, avec de vraies incertitudes sur ses modalités de compensation. La décision est donc complexe : aussi le Grand Besançon a choisi d'accepter les exonérations sur le foncier mais pas sur les impôts professionnels (CFE et CVAE), reproduisant ainsi ce qui était pratiqué jusqu'alors dans l'ancien dispositif.

Autre élément marquant, et très attendu, de la Loi de Finances, les précisions concernant le mode de **calcul de la compensation du versement transport suite au passage de 9 à 11 salariés**. Cette compensation sera versée trimestriellement à terme échu sur la base de ratios calculés sur la base de 2015, par l'agence centrale des organismes de sécurité sociale et pour partie par la caisse centrale de la mutualité agricole. Cette compensation, dont le mode de calcul, il faut le souligner, manque encore de transparence, n'a pas pu être intégrée au Budget primitif, en l'absence d'informations sur le manque à gagner subi par l'Agglomération dès 2016 du fait du relèvement du seuil d'effectifs. Il conviendra que le montant puisse être calculé rapidement, de manière concertée avec l'URSSAF.

Parallèlement, la Loi de Finances 2017 instaure un maintien de **l'enveloppe globale du FPIC**, retardant ainsi d'une année sa montée en puissance : l'objectif d'une enveloppe égale à 2 % des recettes fiscales des communes et groupements est ainsi décalé à 2018. Cette disposition vise à atténuer les bouleversements entre bénéficiaires et contributeurs entraînés par les changements de périmètre intercommunaux.

En revanche, elle ne les évitera pas, ce qui pose un réel problème de lisibilité et de prévisibilité des budgets pour le bloc communal. C'est d'autant plus le cas pour l'Agglomération, qui est proche des rangs d'éligibilité comme de contribution. La Loi de Finances maintient par ailleurs, comme en 2016, le dispositif de garantie lissé sur 3 ans en cas de sortie du bénéfice du FPIC (90/75/50).

En revanche, il convient de souligner qu'aucun dispositif de lissage n'est paradoxalement prévu si un ensemble intercommunal reste éligible tout en ayant une attribution inférieure à celle de 2016 (y compris si elle lui est inférieure à 90%) ni en cas de contribution. Le PFIC constitue dès lors un élément supplémentaire de fragilisation des finances du bloc communal, en faisant peser un vrai risque et une incertitude, qui se reproduiront annuellement, le FPIC étant notifié en mai.

Les autres principales dispositions de la Loi de Finances 2017 et de la Loi de Finances rectificative 2016 :

- **Coefficient de revalorisation forfaitaire des bases fixé à 0,4 %, soit l'inflation glissante sur l'année écoulée et fixation à compter de 2018 d'un mécanisme déterminé de fixation de ce coefficient**, par l'instauration d'un mécanisme basé sur l'évolution de « l'indice des prix à la consommation harmonisé » glissant entre les mois de novembre des 2 années précédentes : il faut souligner que ce mécanisme s'il avait été appliqué en 2017 aurait conduit à un coefficient de revalorisation de 0,7 % ;
- Ajustements dans les **modalités de fixation des attributions de compensation** : des précisions sont apportées notamment sur le fonctionnement de la CLECT, les délais de transmission du rapport d'évaluation et les délais d'approbation par les communes, et l'introduction d'une possibilité d'évaluation des charges par le Préfet. Il est également prévu à titre dérogatoire la possibilité d'imputation d'une partie de l'attribution de compensation en investissement, même si les modalités pratiques restent à définir ;
- Augmentation du **Fonds de Soutien à l'Investissement Local**, qui passe à 1,2 milliard d'euros, soit 0,2 Md de plus qu'en 2016. Cette dotation viendra financer les projets des territoires ruraux, les pactes métropolitains d'innovation des métropoles, ainsi que des projets d'investissement des communes et intercommunalités, autour de priorités telles que la transition énergétique, l'accessibilité et la mobilité... Si cette augmentation va dans le sens d'une reconnaissance du rôle de l'investissement local dans le développement et l'emploi, en revanche, elle tend à substituer une logique de subventionnement à la logique initiale de dotations. Par ailleurs, il convient de souligner que l'enveloppe pour la région Bourgogne Franche-Comté est en baisse : 18,8 M€ sur 2017 contre 21,5 M€ en 2016.

B. Les perspectives à venir

Nous l'avons évoqué lors du rapport d'orientations budgétaires, les inquiétudes sont réelles pour l'avenir. Tout laisse en effet à penser que les baisses de dotations se poursuivront au-delà de 2017. Cela constitue une source de préoccupation majeure pour l'avenir, alors que beaucoup de collectivités ont soit sacrifié l'investissement soit épuisé en 3 ans tant leur épargne que leur fonds de roulement.

En effet, **la dette publique ne régresse pas et reste profondément structurelle, tandis que la trajectoire du déficit public n'est aujourd'hui pas stabilisée.** Le **Haut Conseil des Finances Publiques** estime « improbables les réductions de déficits prévues dans la Loi de Finances 2017 » et considère comme « incertain le retour en 2017 du déficit nominal sous le seuil de 3 points du PIB ». A cet égard, il souligne que les prévisions de croissance pour 2016 et 2017 sont « un peu élevées au regard des informations connues et supérieures à la plupart des autres prévisions disponibles ». Il souligne enfin « un risque supérieur sur les dépenses 2017 par rapport aux années précédentes ».

Le **rapport annuel de la Cour des Comptes** confirme également ces incertitudes quant à l'atteinte des objectifs fixés en matière de réduction du déficit public.

Soulignons enfin que la baisse des dotations a constitué depuis plusieurs années une « facilité » pour l'Etat, qui a par ailleurs peine à maîtriser ses propres dépenses, ne serait-ce que pour les ramener à une évolution proche de l'inflation : ainsi, **dans la Loi de Finances 2017, les dépenses de l'Etat hors dette et pensions sont en évolution de + 3,3% par rapport à 2016, soit + 7,4 Mds, tandis que les concours aux collectivités diminuent de 5,8 %.**

Les collectivités ont montré ces dernières années leur réactivité et leur responsabilité. Même si les collectivités avaient un rôle à jouer, comme tout acteur public dans la résorption des déficits publics (encore aurait-il fallu que celui-ci soit gradué et équitablement réparti), la poursuite de la baisse de leurs ressources ferait peser un risque très conséquent sur le service public rendu.

C'est pour cela que l'Agglomération a choisi à titre prudentiel, dans sa prospective, d'intégrer une hypothèse de poursuite de baisse des dotations, même si son ampleur et les modalités de mise en œuvre pourront dépendre des élections à venir.

l'impact pour la CAGB (toutes choses égales par ailleurs)										
en Millions d'Euros		2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Les annonces	baïsse annuelle	-0,85	-1,72	-1,63	-0,88					
l'hypothèse CAGB	baïsse annuelle	-0,65	-1,71	-1,63	-0,88	-1,06	-1,50	-1,50		

Cela permet à notre Collectivité d'anticiper et se préparer, en étant en capacité de tenir ses engagements sur le long terme.

On le voit cependant, le système de ressources des collectivités atteint ses limites et n'est plus en capacité aujourd'hui d'assurer la péréquation nécessaire à une vraie équité entre les territoires.

Les réformes sont désormais indispensables, au vu de l'épuisement progressif des concours financiers de l'Etat, de la perte de dynamisme des recettes fiscales et de leur sensibilité au contexte économique (versement transport, CVAE...), qui aboutit à un manque de visibilité pour l'avenir, qui n'est pas tolérable à court terme.

- **La réforme des dotations tout d'abord** : alors que la ponction pour le redressement des finances publiques a conduit à la réduction d'un quart de la DGF en 4 ans, et que beaucoup de collectivités ont désormais une DGF négative, la Loi de Finances n'esquisse qu'une amorce de réforme sur la Dotation de Solidarité Urbaine, et le report de la réforme de la DGF a été acté, sans précision ni sur sa structure (le schéma initialement envisagé en 2016 pouvant être remis en cause) ni sur son calendrier. Le contexte de mutation territoriale que nous connaissons rend encore plus indispensable cette réforme : il conviendra en revanche de ne pas la mener dans la précipitation, d'en partager les objectifs, sur la base d'un partenariat ouvert entre les collectivités et l'Etat, et d'en mesurer les conséquences en amont et sur le long terme. Les collectivités, qui doivent inscrire leur territoire dans l'avenir, ne peuvent se contenter d'une visibilité sur 3 ans, comme l'a proposé le programme d'économies de 2014.
- **La réforme du FPIC également** : les bouleversements récurrents entre contributeurs et bénéficiaires, mais aussi les ajustements annuels du mode de calcul depuis sa création font peser sur les communes et intercommunalités une vraie « épée de Damoclès » tant sur leurs perspectives que sur leur budget primitif. Dans un contexte de contraintes financières exacerbées, cela ajoute un élément fort d'incertitudes qui rend une réforme de ce dispositif incontournable.

- **La réforme de la fiscalité** : le système de 1970 toujours en vigueur dans la détermination des bases de fiscalité locale et le système d'actualisation forfaitaire annuel ne sont plus adaptés pour garantir l'équité fiscale et la transparence à laquelle les citoyens ont droit. La réforme des valeurs locatives des locaux professionnels qui sera appliquée en 2017 sera à ce titre décisive, même si ses impacts restent encore à clarifier, compte tenu notamment des nombreux dispositifs de lissage et de neutralisation mis en place en 2016 puisqu'elle déterminera, et probablement conditionnera, le lancement du chantier sur la réforme des valeurs locatives des locaux d'habitation.
- **La réforme, enfin, du FCTVA**, la gestion actuelle de ce dernier étant très lourde pour les collectivités et source potentielle d'inégalités de traitement.

Ces réformes sont par conséquent indispensables à la pérennité de l'action des collectivités, à la préservation des atouts de l'organisation territoriale, et au retour de la confiance envers l'Etat, indispensable à la construction d'un projet de territoire.

II. UNE AMBITION CONFIRMÉE AUTOUR DE PRIORITÉS FORTES

Nous l'avons vu, l'Agglomération s'est inscrite dans une stratégie pluriannuelle qui lui a permis de maintenir une situation financière saine, pour d'une part préserver ses capacités d'action en fonctionnement, indispensable à la construction du territoire communautaire malgré les incertitudes fortes, et d'autre part renforcer son programme d'investissement.

Ces 2 volets de son intervention s'articulent autour de priorités fortes, qui se déclinent à la fois dans ses actions et ses projets : **l'attractivité et le rayonnement du territoire, l'économie et l'emploi, l'aide aux communes, le développement durable et la qualité de la vie.**

A. L'attractivité et le rayonnement du territoire

Le Grand Besançon se positionne en tant que pôle d'attractivité et de rayonnement. C'est une des conditions pour un territoire vivant, dynamique et qui se développe, d'autant plus nécessaire dans une région élargie. Le BP 2017 renforce encore cette orientation.

En matière **d'enseignement supérieur** tout d'abord, 2017 verra l'ouverture à Besançon du siège de la Communauté d'Université Bourgogne Franche-Comté, que l'Agglomération accompagne dans un partenariat étroit avec la Ville de Besançon (solde de 130 K€ prévu au BP). Parallèlement, l'Agglomération poursuit et renforce sa politique dans ce domaine, avec 300 K€ consacrés en 2017 aux bourses de doctorants et à des soutiens à des actions dans ce domaine (et notamment l'Institut Régional des Beaux-Arts). L'Agglomération s'impliquera également avec la Ville de Besançon, mais aussi tous les partenaires qui ont à cœur le développement du site Saint-Jacques Arsenal en cœur de la ville-centre, dans le projet de grande bibliothèque en cours de réflexion et d'études. Ce sont des facteurs de visibilité forts pour notre territoire et son identité.

Cette identité se lit également tant dans la **fête d'Agglomération**, qui rencontre un public de plus en plus large (140 K€ au BP), mais aussi dans la reconduite du **Salon du Livre** pour sa deuxième édition, et pour laquelle 200 K€ nets sont prévus, avec une recherche active de financements et de mécénats autour de cet événement phare. L'Agglomération a su prouver sa détermination à mobiliser les énergies, dans des délais courts, et à organiser une manifestation structurante.

Le **soutien au sport de haut niveau** (100 K€ en 2017) constitue également un facteur important d'attractivité et de positionnement du Grand Besançon. C'est aussi le cas, soulignons-le, du Conservatoire à Rayonnement Régional, dont le budget annexe s'élève en 2017 à près de 7 M€.

Il est désormais essentiel que le positionnement de cet établissement de qualité puisse être mieux reconnu par nos partenaires.

Le transfert de la **compétence Tourisme à l'Agglomération** en 2017, et notamment celui d'une partie des activités de l'Office du Tourisme et du camping de Chalezeule, permettra de renforcer la cohérence et la résonance de nos interventions en matière de promotion du territoire. L'Agglomération poursuit par ailleurs son soutien au **tourisme fluvial**, avec notamment la rénovation du Moulin Saint-Paul (185 K€ prévus en CP équipements fluviaux) ainsi que l'animation et la gestion du site du port fluvial.

En matière d'investissement, l'Agglomération s'engage avec détermination dans un **schéma d'équipements sportifs et de loisirs**. Les études seront ainsi lancées dès 2017 pour la construction d'une salle d'escalade qui a vocation à accueillir des manifestations internationales (200 K€ inscrits au BP 2017), ainsi que pour la rénovation du plan d'eau d'Osselle (100 K€), en complémentarité totale avec la restructuration de la piscine de Chalezeule qui sera menée en partenariat avec la Ville de Besançon. Ces projets s'inscrivent ainsi dans un schéma plus global de développement de la pratique outdoor (notamment avec la poursuite des circuits pédestres et VTT, pour 71 K€) et aquatique, avec le démarrage dès 2017 des études pour un équipement aqua-ludique sur le Grand Besançon.

Cette attractivité et la constitution d'un pôle de rayonnement, que vient **conforter nos collaborations avec le pôle métropolitain Centre Franche-Comté mais également avec nos partenaires suisses et allemands**, sont une des conditions essentielles pour conserver le dynamisme du territoire communautaire, sa cohésion et donc accentuer encore son développement économique.

B. Le développement économique et l'emploi

Le développement économique est une des compétences traditionnelles de l'Agglomération. Elle est encore renforcée en 2017. La labellisation French Tech du Grand Besançon en 2016 constitue à la fois une reconnaissance du dynamisme et de l'excellence du territoire en matière de recherche et d'innovation mais aussi un encouragement à aller toujours plus loin dans le soutien à la structuration des écosystèmes économiques, pour créer des emplois et développer de nouvelles collaborations à l'international.

En effet, de manière globale, l'effort d'investissement fait par le Grand Besançon, notamment sur son budget Transports et sur le budget principal avec la décision d'augmenter de 17 M€ supplémentaires ses dépenses d'équipement d'ici à 2020, **constituent des signes forts de soutien aux entreprises, à l'emploi et au développement économique**, alors même que beaucoup de collectivités, qui n'avaient pas su, comme l'Agglomération, préserver leur situation financière, n'ont eu d'autres choix, face à la baisse des dotations de l'Etat, que de sacrifier leur investissement.

Par ailleurs, **le transfert des zones d'activités économiques et la reprise des zones de l'ancien SMAIBO** viennent compléter la politique économique du Grand Besançon, avec la création de nouveaux budgets annexes, et l'inscription au BP d'une subvention d'équilibre de 500 K€ (ainsi qu'une avance en investissement pour le budget AIBO) dans l'attente de précisions sur la reprises des actifs et passifs. De même, la capacité d'intervention de l'Agglomération se renforce avec la prise de compétences **Commerce**, qui lui permettra de développer une stratégie plus intégrée en matière de développement commercial (30 K€ de crédits d'études en 2017).

En matière de développement économique et d'emploi, ce ne sont pas moins de 9,4 M€ qui sont prévus en 2017 au budget de l'Agglomération. 3,2 M€ sont ainsi inscrits en fonctionnement pour le soutien aux actions en faveur de l'emploi, de la recherche et de l'innovation, de la promotion et de l'initiative économique, de l'insertion par l'emploi...

Parallèlement, le Grand Besançon s'implique pleinement, en lien avec un axe fort du pôle métropolitain, dans la **création et l'animation d'espaces de travail partagés**, qui constituent des lieux d'innovation et mise en réseau autour de thématiques structurantes : c'est le cas notamment avec la constitution des Industries Créatives et culturelles à Battant (417 K€ pour l'aménagement et l'animation du lieu) et la mise en œuvre de la plateforme éco-innovation dans le bâtiment Le Signal à Auxons.

Le développement économique, c'est aussi favoriser l'implantation des entreprises. L'Agglomération poursuivra son action en faveur de **l'aménagement de zones économiques**. Les travaux des Marnières sont ainsi en plein essor (1 M€ au BP 2017), facilité par l'aménagement de l'entrée Est en cours de finalisation (161 K€).

L'aménagement de TEMIS 1 et 2 se poursuit également : l'évènement marquant en 2017 sur Témis Santé sera bien évidemment le lancement des travaux de Bio Innovation, qui constituera un centre de développement dans les domaines des dispositifs médicaux et biothérapies (1,7 M€ au BP). Citons enfin la poursuite de la structuration des zones de l'Echange, de Marchaux, du Noret, mais aussi la pépinière de Palente. Des études seront également lancées pour prévoir les aménagements de demain, notamment sur les Portes de Vesoul (30 K€).

Autre élément moteur pour le développement et l'attractivité économique, le **soutien au numérique et l'inscription du territoire dans une démarche de smart city**. C'est devenu un élément incontournable d'un territoire d'avenir. Le BP 2017 prévoit ainsi 750 K€ pour le déploiement du Fab Lab à Planoise, la contribution au réseau LUMIERE et l'aménagement numérique du territoire.

C. L'aide aux communes

Le Grand Besançon joue un rôle moteur dans l'aide aux communes, leur développement et le partage de moyens et d'expertise. Cela constitue un vecteur essentiel de cohésion du territoire et de son dynamisme, en permettant à chacun de valoriser ses atouts dont la mise en commun fait l'identité et la force de notre agglomération.

Tout d'abord, dans la continuité des nouveaux services proposés aux communes les années précédentes (création d'un service commun d'autorisation du droit des sols), la mise en place d'un dispositif d'aide aux communes en cours de déploiement témoigne de la volonté de l'Agglomération d'accompagner les communes dans leur développement, **en leur apportant un appui en fonction de leurs besoins et en cohérence avec les enjeux communautaires**. C'est aussi l'enjeu des **groupements de commande** avec l'ensemble des communes, dans une recherche commune d'efficacité et d'optimisation des moyens.

Par ailleurs, suite à l'extension de périmètre, les enveloppes de fonds d'aide aux communes ont été augmentées de manière prévisionnelle (environ 500 K€ incluant les contributions reprises par la CAGB sur le SDIS et l'AUDAB notamment et l'extension de la Dotation de Solidarité Communautaire) pour permettre une **harmonisation des politiques publiques de l'Agglomération** sur l'ensemble du périmètre en investissement comme en fonctionnement, dans des domaines aussi divers que l'habitat, l'environnement, les actions culturelles ou sportives.

L'Agglomération poursuivra donc son action dans le cadre de ses **fonds de soutien aux projets des communes**. On peut notamment citer le fonds centre village (260 K€ au BP), le fonds isolation (205 K€), le fonds d'aide aux équipements touristiques (150 K€), les concours aux Plans de déplacements Urbains (150 K€) ou encore les dispositifs d'accompagnements en matière de musiques ou d'animations culturelles et sportives (pour un total de 475 K€).

La refonte en 2016 du dispositif **ordiclasses** permet également une meilleure adéquation des moyens mis à disposition des écoles aux besoins actuels, notamment en matière de numérique. L'Agglomération y consacrera notamment, en plus des moyens humains, 120 K€ de crédits d'investissement en 2017.

D. Le développement durable et la qualité de vie

La **haute qualité de la vie et de l'environnement** est un des atouts différenciant de l'Agglomération. Il convient donc non seulement de la préserver mais aussi de la valoriser comme un élément majeur d'attractivité pour la population.

Dans ce domaine, l'Agglomération joue un rôle majeur. D'abord en tant qu'Autorité Organisatrice des Transports, autour d'un enjeu de **mobilité durable et de développement de l'intermodalité**. 2017 verra ainsi la poursuite du chantier de la Voie en Site Propre (13,5 M€ au BP 2017), du renouvellement des bus (2,2 M€) mais aussi les aménagements de pistes cyclables, qui s'accroissent en 2017 et pour lesquels 757 K€ sont inscrits au budget.

Le renouvellement en 2018 de la Délégation de Service Public Transports permettra par ailleurs de confirmer l'implication de l'Agglomération dans l'organisation et la promotion des transports en commun : l'inscription d'une provision maximale de 2 M€ supplémentaire sur la subvention d'équilibre au budget annexe Transports à compter de 2018 dans la prospective actualisée témoigne de son volontarisme dans ce domaine.

En matière d'environnement, la CAGB est moteur dans la lutte contre le réchauffement climatique et de la préservation des milieux naturels. Dans le cadre du **Plan Climat Air Energie Territorial, qui lui a valu notamment la reconnaissance Territoire à Energie Positive**, l'Agglomération prévoit l'installation de capteurs photovoltaïques sur ses propres bâtiments (224 K€ en 2017), au nom d'une indispensable exemplarité, favorise la promotion des circuits courts, notamment dans le cadre de la pépinière maraîchère (114 K€ de crédits inscrits en investissement et fonctionnement) et mène également des actions de sensibilisation dans de nombreux domaines : préservation de la biodiversité, sobriété énergétique et lutte contre le réchauffement climatique, développement des énergies renouvelables, respect de l'environnement naturel, qualité de l'air... **Au total, ce ne sont pas moins de 0,9 M€ de dépenses de fonctionnement que l'Agglomération consacrera à ces actions.**

Le Grand Besançon intervient enfin en termes **d'habitat et de logement**. C'est un facteur essentiel de qualité de vie, mais aussi d'attractivité du territoire et pour les populations. **L'Agglomération consacrera ainsi 3,2 M€ en investissement et 234 K€ en fonctionnement** pour le soutien à la construction et la réhabilitation de logements, dans le parc public et privé.

Parallèlement, et en lien avec le contrat de ville (pour lequel un budget est inscrit en 2017 à hauteur de 272 K€), elle s'inscrit pleinement dans l'élaboration du Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPRU) en tant que partenaire et acteur du protocole de préfiguration qui sera finalisé en 2017 pour déterminer les grands axes et orientations du NPRU : le BP 2017 prévoit des **crédits d'investissement de 487 K€** pour les études et les premières actions du NPRU.

I. Le budget primitif consolidé

A/ Volume budgétaire

Le budget général consolidé réel (investissement et fonctionnement) s'établit à 219,8 M€ au total soit 201,6 M€ avec neutralisation des subventions d'équilibre aux budgets annexes, hors reprise des résultats 2016.

Ainsi le BP 2017 consolidé augmente de 9 % (+ 16,8 M€) par rapport au BP 2016 du fait essentiellement de l'extension du périmètre du Grand Besançon ainsi que des transferts et des mutualisations.

Il est proposé la création de 2 nouveaux budgets annexes, concernant la reprise par l'Agglomération des activités du SMAIBO, en cours de dissolution, et la gestion des autres Zones d'Activités Economiques transférées au 01/01/2017.

Compte tenu des changements de périmètre intervenus en cours d'année 2016, mais également en 2017, les tableaux ci-après présentent à la fois le BP 2016 et le budget 2016 (total des crédits ouverts, décisions modificatives comprises).

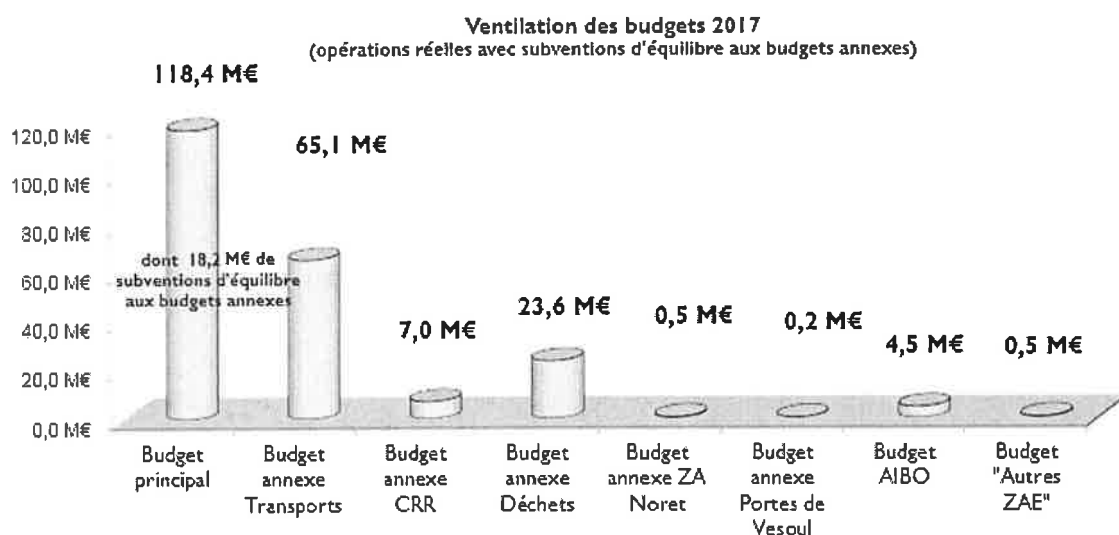
DEPENSES REELLES (en €) (Fonctionnement + investissement)	BP 2016	Budget 2016 (BP +DM)	BP 2017	Variation BP 17 / BP16	
				en €	en %
Dépenses des compétences	44 413 854	58 569 751	47 679 897	3 266 043	7%
Charges de personnel du budget principal brutes	26 323 652	27 079 942	32 865 976	6 542 324	25%
Subventions d'équilibre aux budgets annexes	17 451 193	17 451 193	18 205 199	754 006	4%
Reversement aux communes (ACTP, DSC)	8 100 075	8 096 053	11 208 202	3 108 127	38%
Opérations fiscales (FNGIR)	4 049 473	4 049 473	4 310 337	260 864	6%
Résultats N-1	-	4 155 792	-	-	-
Opérations financières (dt annuité de la dette, dépenses imprévues, avances aux budgets annexes)	2 636 685	4 643 086	4 104 639	1 467 954	56%
Sous-total budget principal	102 974 932	124 045 289	118 374 250	15 399 318	15%
Budget Transports	71 964 314	82 405 307	65 130 277	-6 834 037	-9%
Budget CRR	7 045 983	8 511 126	7 019 414	-26 569	0%
Budget Zone d'activités du Noret	324 165	324 165	513 706	189 541	58%
Budget Aménagement Portes de Vesoul	59 110	59 110	233 779	174 669	295%
Budget AIBO			4 485 080	-	-
Budget "Autres ZAE"			500 000	-	-
Budget Déchets	19 918 047	19 918 047	23 572 800	3 654 753	18%
Sous-total budgets annexes	99 311 619	111 217 754	101 455 055	2 143 436	2%
TOTAL budget général	202 286 551	235 263 042	219 829 305	17 542 754	9%
TOTAL budget général avec neutralisation subventions d'équilibre budgets annexes	184 835 358	217 811 849	201 624 106	16 788 748	9%
RECETTES REELLES (en €) (Fonctionnement + investissement)	BP 2016	Budget 2016 (BP +DM)	BP 2017	Variation BP 17 / BP16	
				en €	en %
Recettes des compétences	9 812 304	10 978 688	10 257 242	444 938	5%
AC reçue des communes	1 866 984	2 638 177	8 467 762	6 600 778	354%
Dotations, fiscalité et FCTVA	84 491 922	87 481 521	91 435 371	6 943 449	8%
Remboursement des avances des budgets annexes de zone	-	-	58 353	-	-
Autres recettes	416 000	-	-	-	-
Résultats N-1	-	22 946 903	-	-	-
Recours à l'emprunt budget principal	6 387 721	-	8 155 522	1 767 801	28%
Sous-total budget principal	102 974 932	124 045 288	118 374 250	15 399 318	15%
Subventions d'équilibre aux budgets annexes	17 451 193	17 451 193	18 205 199	754 006	4%
Avances versées aux budgets annexes de zone	298 685	266 546	453 800	155 115	52%
Recours à l'emprunt BA transports	15 680 278	15 729 945	10 732 076	-4 948 202	-32%
Résultats N-1	-	8 785 905	-	-	-
Budget Transports (hors emprunt et subvention d'équilibre)	44 882 435	47 822 444	42 791 372	-2 091 063	-5%
Budget CRR (hors subvention d'équilibre)	1 080 980	1 243 672	1 054 410	-26 570	-2%
Budget Zone d'activités du Noret (hors subvention d'équilibre)	-	-	380 340,00	-	-
Budget Aménagement Portes de Vesoul	-	-	233 779	-	-
Budget AIBO (y compris recours à l'emprunt)			4 031 280	-	-
Budget Déchets (y compris recours à l'emprunt)	19 918 047	19 918 047	23 572 800	3 654 753	18%
Sous-total budgets annexes	99 311 618	111 217 753	101 455 055	2 143 437	2%
TOTAL budget général hors gestion active de la dette	202 286 551	235 263 041	219 829 305	17 542 754	9%
TOTAL budget général avec neutralisation subventions d'équilibre budgets annexes	184 835 358	217 811 848	201 624 106	16 788 748	9%

A noter que le BP 2017 n'intègre pas les restes à réaliser 2016 ni les résultats 2016 qui seront repris en Décision Modificative N°1.

En 2017, le montant consolidé d'investissement s'élève à 57,1 M€ en incluant les opérations financières, soit **48,9 M€ de dépenses d'équipement** (hors remboursement de capital) et celui de fonctionnement à 144,5 M€ (hors subventions d'équilibre). Le détail de ces rubriques, budget par budget, est présenté ci-après.

B/ Ventilation par budget

Le budget 2017 de 219,8 M€ se répartit comme suit (201,6 M€ hors subventions d'équilibre).



C/ Ventilation par commission des dépenses des compétences

Le tableau ci-dessous présente la répartition des dépenses et recettes 2017 par commission. Les subventions d'équilibre versées par le budget principal aux budgets annexes, les charges de personnel, les recours à l'emprunt, les reversements aux communes ainsi que les avances remboursées par les budgets annexes ne sont donc pas intégrés.

COMMISSIONS			DEPENSES REELLES (Investissement & Fonctionnement)	RECETTES REELLES (Investissement & Fonctionnement)
BUDGET PRINCIPAL	1	Moyens généraux des compétences et de l'administration générale	19 006 748	6 165 269
	2	Mobilités	4 269 629	0
	3	Economie, emploi-Insertion, enseignement supérieur et recherche	9 786 836	1 181 200
	4	Développement durable	1 831 919	818 703
	5	Habitat, politique de la ville, gens du voyage	5 240 084	419 500
	6	Aménagement du territoire et coopérations	1 533 000	200 000
	7	Culture, tourisme, sport, aménagement numérique	6 011 681	1 472 570
	TOTAL			47 679 897
BUDGETS ANNEXES	2	Mobilités	55 480 277	42 791 372
	5	CRR	6 229 289	1 054 410
	3	Zone du Noret	510 000	380 340
	3	Portes de Vesoul	71 474	233 779
	3	AIBO	4 011 780	1 460 237
	3	Autres ZAE	500 000	0
	9	Déchets	23 599 470	21 241 500
TOTAL			90 402 290	67 161 637
BUDGET CONSOLIDE	TOTAL		138 082 187	77 418 879

II. Le budget principal

A/ Les dépenses de fonctionnement : 107,5 M€

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT * Budget principal	BP 2016	Budget 2016 (Budget primitif + Décisions modificatives)	BP 2017	% évolution BP 2017/BP 2016
Charges de personnel totales	26 323 652	27 079 942	32 865 976	24,9%
Charges des compétences et de l'administration générale	25 129 276	25 873 022	27 573 533	9,7%
Subvention d'équilibre Budget annexe Transports	11 401 600	11 401 600	11 606 829	1,8%
Subvention d'équilibre Budget annexe CRR	5 965 004	5 965 004	5 965 004	0,0%
Subvention d'équilibre ZAE	84 589	84 589	633 366	648,8%
Sous total compétences	68 904 121	70 404 157	78 644 708	14,1%
Attribution de compensation (AC)	4 511 536	4 507 514	7 307 804	62,0%
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	3 588 539	3 588 539	3 900 398	8,7%
Sous total reversements aux communes	8 100 075	8 096 053	11 208 202	38,4%
Fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR)	4 044 473	4 044 473	4 305 337	6,4%
Prélèvement au titre du plafonnement TP en fonction de la valeur ajoutée (ticket modérateur) et reversements fiscalité	5 000	5 000	5 000	0,0%
Sous total opérations fiscales	4 049 473	4 049 473	4 310 337	6,4%
Remboursement des intérêts de la dette	250 000	250 000	177 839	-28,9%
Indemnités remboursements anticipés	416 000	416 000		-100,0%
Autres frais financiers (ligne de trésorerie)	200 000	255 000	175 000	-12,5%
Dépenses imprévues	200 000	1 200 000	500 000	150,0%
Autres dépenses de fonctionnement - divers	372 000	323 401	318 000	-14,5%
Sous total opérations financières	1 438 000	2 444 401	1 170 839	-18,6%
AUTOFINANCEMENT SECTION D'INVESTISSEMENT	10 348 372	28 528 869	12 114 093	17,1%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	92 840 041	113 522 952	107 448 179	15,7%
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (hors autofinancement)	82 491 669	84 994 083	95 334 086	15,6%

* Opérations réelles

Les charges de personnel s'élèvent à 32,9 M€, en hausse de 24,9 % par rapport au BP 2016 : ce poste est bien évidemment marqué par les changements de périmètre (transferts et mutualisations). Lorsque l'on ramène ce budget à périmètre constant, son évolution est de 1,5%, conformément à la prospective. Les charges de personnel intègrent à la fois :

- des mesures nationales :
 - évolution du SMIC, et du point d'indice à compter du 1^{er} février 2017 : 126 K€
 - impact des revalorisations indiciaires des trois catégories professionnelles mises en place par l'accord relatif aux Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations : 74 K€,
 - hausse des cotisations sociales et de retraites : 24 K€.
- des mesures locales :
 - « GVT » : avancements de grades et d'échelons, et impact en année pleine du GVT de l'année n-1 : 284 K€
 - finalisation de l'harmonisation du Régime indemnitaire entre la CAGB, la Ville et le CCAS : 180 K€,
 - à ces éléments, il convient d'ajouter la prise en compte en année pleine de la variation des effectifs de l'année N-1 à hauteur de 25 K€ (delta arrivées/départs)
 - l'impact en année pleine des transferts intervenus en juillet 2016 (compensés par l'attribution de compensation) : 790 K€

En effet, les charges de personnel intègrent les effectifs transférés au Grand Besançon suite aux transferts de compétences et au renforcement des mutualisations :

- les mutualisations et transferts de compétences effectués courant 2016 avec un impact en année pleine sur le budget 2017 : Directeur général adjoint Culture et Tourisme, Chargé de mission auprès du DGS, Adjoint au DGST, Service Approvisionnement et magasins.
- les nouvelles mutualisations et transferts de compétences mis en place au 1^{er} janvier 2017 : le poste de Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Services à la Population, le Secrétariat Général du Pôle Culture, la Direction Action Culturelle, les Services du Commerce et du Tourisme, les directions de l'Urbanisme, des Grands Travaux, de l'Architecture et du Patrimoine qui ont permis d'optimiser les effectifs avec la suppression de deux postes - directeur de l'architecture et technicien en bâtiment- et de développer progressivement nos capacités d'expertise sur des fonctions techniques et culturelles stratégiques.

Les transferts de compétences et le développement des services communs s'accompagnent d'une augmentation de l'Attribution de Compensation versée par la Ville de Besançon (cette AC étant négative depuis 2016). Pour mémoire, les coûts des services mutualisés sont répartis entre les trois collectivités (CAGB, Ville de Besançon et/ou CCAS) par l'application d'une clé de répartition retenue dans les conventions en matière de services communs.

Le budget 2017 intègre enfin les évolutions de postes décidées pour le SYBERT (dont le coût est remboursé intégralement à la CAGB) ainsi que 3 postes pour le service des autorisations du droit des sols couverts par les recettes de facturation des actes aux Communes.

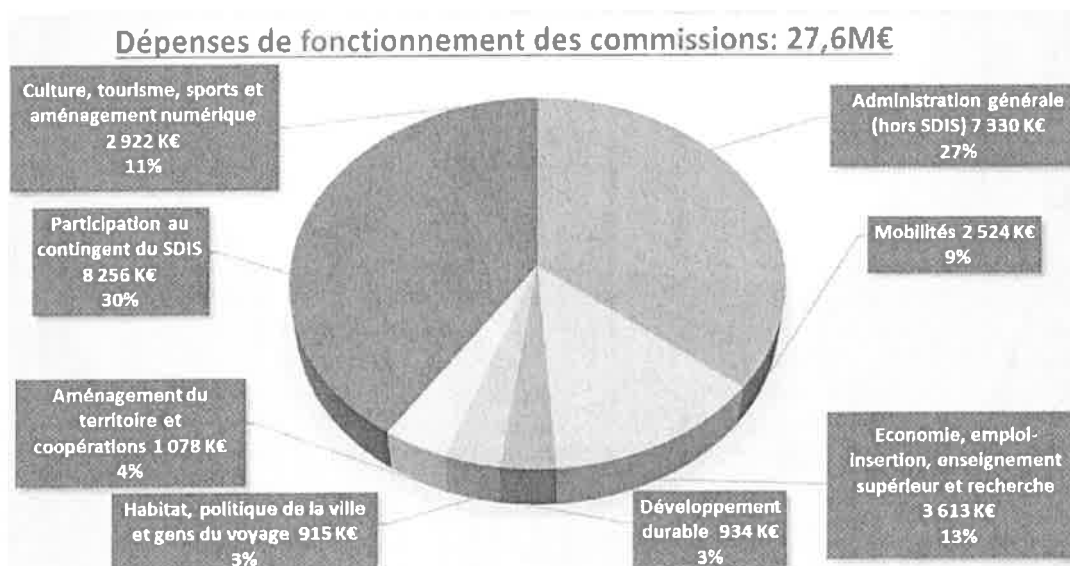
Il appartient au Conseil de Communauté de fixer les effectifs des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Le tableau des emplois permanents, établi à la date du 1^{er} janvier 2017, intègre les créations de postes ainsi que les différents ajustements techniques, évolutions réglementaires des cadres d'emploi ou déroulement de carrière intervenus au cours de l'année 2016.

Le tableau des emplois non permanents, qui ne peuvent être pourvus que par des agents contractuels, prévoit les crédits nécessaires pour répondre aux besoins liés à des accroissements temporaires ou saisonniers d'activité, couvrir les emplois de cabinet ainsi que les contrats aidés.

Les **charges de fonctionnement des compétences** s'élèvent à **27,6 M€** et évoluent de + 9,7 % du fait à la fois des transferts et de l'harmonisation des politiques publiques menées par le Grand Besançon auprès des nouvelles communes (notamment en termes de soutien à l'habitat, aux actions environnementales, ou encore au réseau d'animation culturelle et musical).

A périmètre constant et hors opérations nouvelles, elles sont en baisse de 2%, ce qui a permis de dégager plus de 1 M€ pour le renforcement d'actions de soutien au rayonnement du territoire (poursuite du Salon Littéraire financé en 2016 en décision modificative, aide aux communes, actions en faveur de la recherche et de l'innovation, enseignement supérieur, Smart city notamment...). La subvention au SDIS est quant à elle stable à périmètre constant.

De façon plus détaillée, les charges des compétences se décomposent ainsi par commission :



Les reversements aux communes représentent 11,2 M€. Ils sont composés de :

- l'Attribution de Compensation (AC) pour 7,3 M€. Le montant total d'AC augmente de 7,3 M€ du fait des transferts intervenus au 1^{er} janvier 2017 dont le transfert des ZAE ainsi que de l'extension de périmètre de l'Agglomération. Ces montants ont été validés par la CLECT du 19 janvier 2017.
- la Dotation de Solidarité Communautaire pour 3,9 M€ qui comprend un volet « Solidarité sociale et fiscale », un volet « Aires d'accueil des gens du voyage » et un volet « Solidarité économique ». Elle augmente de 8,7 % par rapport au BP 2016 en raison d'une part de l'extension du périmètre de l'agglomération (+169 K€) et d'autre part en raison du dynamisme de cette dotation (+4% prévus pour les nouvelles demandes à instruire en fonction des permis de construire délivrés en 2016 dans les communes membres).

Le Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR) est augmenté de 261 K€ et s'élève à 4,3 M€ pour intégrer l'extension de périmètre (partie du FNGIR des anciennes communautés de communes).

Les **intérêts de la dette** représentent au BP 2017 178 K€, en baisse par rapport au BP 2016 de 28,9%. Conformément à la prospective, l'Agglomération finance ses investissements par une utilisation progressive des excédents ponctuels de ces dernières années. Cette gestion lui permet de maîtriser très strictement ce poste et donc ses dépenses de fonctionnement.

Les frais financiers prévisionnels s'élèvent à 175 K€ et comprennent les frais de ligne de trésorerie et services bancaires : ils sont en baisse également, de 12,5%, compte tenu d'une gestion affinée de la trésorerie.

Les **dépenses imprévues s'élèvent à 500 K€, soit 0,5 % des dépenses réelles de fonctionnement** (maximum légal : 7,5 %).

La **contribution du budget principal aux budgets annexes s'élève à 18,2 M€** répartis comme suit, dans le **respect du pacte de soutenabilité** s'agissant des budgets Transports et CRR :

- la subvention d'équilibre CRR pour 6 M€, identique à 2016,
- la subvention d'équilibre Transports pour 11,6 M€ contre 11,4 M€ en 2016,
- la subvention au budget annexe des Zones d'Activité Economique (633 K€).

L'autofinancement de la section d'investissement s'élève à 12,1 M€ : il se consolide par rapport au BP 2016 (10,3 M€) conformément à la prospective, du fait du déploiement progressif du programme d'investissement. Il constitue la condition de la réalisation du renforcement de l'investissement décidé en 2016. Après remboursement du capital, l'épargne nette dégagée s'élève à 11,2 M€ au BP, ce qui est conforme à la limite prudentielle imposée par la prospective (8 M€ d'ici à 2020).

B/ Les recettes de fonctionnement : 107,5 M€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT * Budget principal	BP 2016	Budget 2016 (Budget primitif + Décisions modificatives)	BP 2017	% évolution BP 2017/BP 2016
Recettes des compétences et de l'administration générale	3 259 523	3 507 328	4 167 939	27,9%
Refacturation masse salariale des agents mis à disposition	3 852 809	3 769 516	3 877 107	0,6%
Fiscalité dont rôles supplémentaires en 2016	62 402 981	63 964 523	68 240 053	9,4%
Dotations de l'Etat et FPIC	21 457 743	22 885 800	22 695 318	5,8%
AC perçue	1 866 984	2 638 177	8 467 762	353,6%
Résultats N-1	0	16 757 608	0	
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	92 840 040	113 522 952	107 448 179	15,7%
Total RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (hors résultats N-1)	92 840 040	96 765 344	107 448 179	15,7%

* Opérations réelles

Les recettes des compétences et de l'administration générale s'élèvent à 4,2 M€. Elles sont constituées principalement :

- des refacturations de dépenses liées aux services mutualisés (hors masse salariale) : 0,9 M€,
- des revenus des immeubles (Maison Microtechniques, pépinière de Palente...) : 442 K€,
- de subventions de partenaires : Région notamment au titre du Contrat d'Aménagement de Développement Durable ; PCAET, TEPos...,
- de la gestion du CET des Andiers : 90 K€,
- des refacturations aux communes : aide aux communes (222 K€), ADS (200 K€).

Les recettes de refacturation de la masse salariale mise à disposition du CCAS (dans le cadre des mutualisations), d'associations (ATMO), des budgets annexes et de syndicats (SYBERT, SMABLV, SMSCoT, SMPsi, PMCFC) s'élèvent à 3,9 M€. Pour mémoire, pour la Ville de Besançon, le mécanisme de refacturation s'exerce via l'AC reçue de la Ville.

Le produit de fiscalité 2016, hors rôles supplémentaires, est de 68,2 M€. Il augmente de +9,4 % par rapport au BP 2016 (soit +6,7 % en intégrant les rôles supplémentaires 2016).

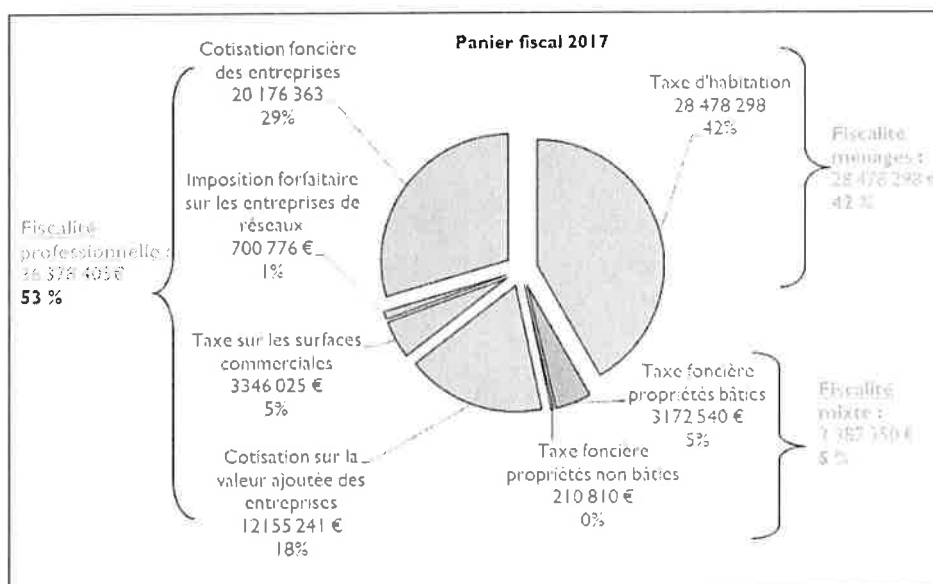
Il intègre le produit issu de l'extension de périmètre, (qui est compensé aux communes pour la part qui leur revenait en 2016 notamment en matière d'impôts professionnels par l'Attribution de Compensation), y compris les décisions de lissage du taux de CFE conformément à la durée préconisée par le Code Général des Impôts. Il augmente de +2,5 % à périmètre constant par rapport au budget 2016.

Cette recette prend en compte la revalorisation forfaitaire des bases de 0,4 % décidée en Loi de Finances, une progression physique des bases de taxe d'habitation intégrant les évolutions récentes liées au maintien des exonérations accordées aux personnes âgées (exonération dite « vieux parents »), une évolution physique des bases de taxe foncière conforme à 2016 et une progression des bases de CFE moyenne (0,3%). La CVAE, la TASCOM et l'IFER sont prévues à titre prudentiel en stabilité à périmètre constant.

Cette hausse est d'environ +1,5 M€, dont un peu plus de la moitié (0,9 M€) seulement est dûe à l'impact des taux, le reste relevant du dynamisme des bases.

La hausse modérée des taux vient donc tout juste compenser la ponction « pour le redressement des finances publiques » subie par l'Agglomération en 2017 (soit 0,9 M€) à périmètre constant (hors abondement en faveur des agglomérations non estimé à ce jour).

FISCALITE	Budget 2016	CA 2016	Budget 2017	Evolution budget 17/16
Taxe d'habitation (IH)	26 506 467	26 529 945	28 478 298	7,4%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	17 849	17 846	21 566	20,8%
Taxe additionnelle sur le foncier non bâti	171 106	171 429	189 244	10,6%
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	18 532 452	18 739 987	20 176 363	8,9%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	2 359 341	2 360 677	3 172 540	34,5%
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	11 433 472	11 433 472	12 155 241	6,3%
Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)	3 070 009	2 955 872	3 346 025	9,0%
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)	615 155	637 774	700 776	13,9%
Sous total fiscalité hors rôles supplémentaires	62 705 851	62 847 002	68 240 053	8,8%
Rôles supplémentaires de CFE	1 222 442	1 039 534		
Rôles supplémentaires de TH	33 895	40 625		
Rôles supplémentaires de TF	2 309	3 002		
Rôles supplémentaires d'IFER	26	26		
TOTAL FISCALITE	63 964 523	63 930 189	68 240 053	6,7%



Les changements de périmètre ne modifient pas la répartition du panier fiscal par rapport à 2016, avec une fiscalité professionnelle représentant 53%, 42% étant constitués de la fiscalité ménages et 5% par la fiscalité mixte.

La **Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)** diminue de 1 %, soit - 0,2 M€ par rapport au budget 2016. Cette évolution résulte notamment d'un double mouvement :

- la ponction liée au redressement des finances publiques (- 0,9 M€)
- et une hausse liée à l'extension de périmètre et l'augmentation de population (+ 0,7 M€).

Dotation Globale de Fonctionnement	Budget 2016	prévision de CA 2016	Budget 2017	Evolution Budget 17/16
dotation d'intercommunalité	4 282 774	4 282 774	3 958 000	-8%
dotation part compensation	13 824 000	13 824 000	13 903 000	1%
	18 106 774	18 106 774	17 861 000	-1%

Les compensations fiscales s'élèvent à 1,7 M€ contre 1,3 M€ en 2016, soit + 0,4 M€ (+ 29 %). Cette augmentation, uniquement faciale, relevant des allocations de taxe d'habitation, n'est en fait que le résultat de la nouvelle compensation (partielle) des exonérations dites « vieux parents » qui sont venues diminuer les bases et le produit perçu en 2016. A périmètre constant et hors taxe d'habitation, **elles sont en baisse de 62,5%, du fait de l'évolution appliquée au niveau national sur les variables d'ajustement.**

Quant à l'enveloppe nationale du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP), elle diminue de 8 % conformément à la loi de Finances 2017, ce qui porte le FDPTP à 1,6 M€.

Une recette du **FPIC** est attendue à hauteur de 1,56 M€ dans le cadre du mécanisme de sortie du fonds en 2017 (90 % du produit reçu en 2016). Aucune contribution n'est prévue à ce stade au BP.

Une recette de 8,5 M€ est perçue par le Grand Besançon au titre de l'**Attribution de Compensation**, dont 8,4 M€ versés par la Ville de Besançon.

C/ Les dépenses d'investissement : 23 M€

BUDGET PRINCIPAL INVESTISSEMENT *	BP 2016	Budget 2016 (Budget primitif + Décisions modificatives)	BP 2017	% évolution BP 2017/BP 2016
DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Dépenses des compétences et de l'administration générale	19 284 668	32 696 729	20 106 364	4,3%
Avances aux budgets annexes de Zones	298 685	298 685	1 033 800	246,1%
Dépenses imprévues	0	1 000 000	1 000 000	-
Remboursement capital de la dette	900 000	900 000	900 000	0,0%
Résultats N-1	0	4 155 792	0	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	20 483 354	39 051 205	23 040 164	12,5%
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT (hors résultats N-1)	20 483 354	34 895 414	23 040 164	12,5%

* Opérations réelles

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 20,1 M€, en hausse de 4,3% soit +0,8 M€ par rapport au BP 2016 (y compris les décalages de crédits de paiement de 2016 sur 2017 proposés dans la délibération spécifique et non indiqués dans le rapport d'orientations budgétaires). L'Agglomération poursuit le déploiement de son programme d'investissement prévu au PPIF. Parmi les principaux montants, on peut citer :

- les itinéraires cyclables (757 K€),
- les travaux d'investissement sur la voirie d'intérêt communautaire (426 K€)
- le développement de l'économie et de la recherche, avec :
 - l'aménagement de la ZAC des Marnières (1,1 M€),
 - Bio innovation (1,7 M€),
 - le fonds d'intervention économique ou FIE (204 K€),
- le soutien à l'habitat à hauteur de 2,9 M€ pour la réhabilitation et la construction dans le parc privé et public ainsi que pour l'accession sociale,
- les aires d'accueil des gens du voyage (442 K€),
- le NPNRU (488 K€),
- l'amélioration du cadre de vie avec notamment les fonds « Centres de village » (260 K€) et « Isolation » (205 K€),
- installation de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments de la CAGB (224 K€),

- les équipements fluviaux (184 K€),
- les aménagements numériques (500 K€) ...

Les avances remboursables au budget annexe des Zones d'Activité Economique (ZAE) représente 1 M€. En plus des avances traditionnelles aux budgets annexes de Noret (qui permettent de limiter les frais financiers et de trésorerie), une avance provisoire au budget annexe AIBO (0,5 M€) est prévue au BP 2017 pour permettre l'équilibre de la section d'investissement de ce budget dans l'attente de la dissolution du SMAIBO et de la reprise de son actif.

Le **remboursement du capital de la dette** s'élève à 900 K€ (hors dépôts et cautionnements reçus). Ce montant est stable par rapport au BP 2016.

L'encours de dette au 31/12/16 est de 10 116 386 €. Il se compose d'un emprunt à taux variable et d'un emprunt sur index Livret A, ce qui représente 29 % d'encours à taux variable (Euribor 12 mois) et 71 % d'encours sur index Livret A. L'index Livret A est considéré comme plus protecteur que les taux variables classiques, dans la mesure où le gouvernement peut intervenir pour en réguler les évolutions.

D/ Les recettes d'investissement : 23 M€

BUDGET PRINCIPAL INVESTISSEMENT *	BP 2016	Budget 2016 (Budget primitif + Décisions modificatives)	BP 2017	% évolution BP 2017/BP 2016
RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Recettes des compétences et de l'administration générale	2 699 973	3 701 844	2 212 196	-18,1%
Remboursement avances par les budgets annexes de zones	0	0	58 353	
FCTVA	631 198	631 198	500 000	-20,8%
Résultats N-I (2015) et régularisations d'emprunt (2016)	416 000	6 189 295	0	
Recours à l'emprunt	6 387 811	0	8 155 522	27,7%
AUTOFINANCEMENT par la SECTION DE FONCTIONNEMENT	10 348 372	28 528 869	12 114 093	17,1%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	20 483 354	39 051 206	23 040 164	12,5%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT hors autofinancement, résultats N-I et recours à l'emprunt	3 331 171	4 333 042	2 770 549	-16,8%

* Opérations réelles

Les recettes d'investissement des compétences s'élèvent à 2,2 M€. Elles sont composées essentiellement de :

- refacturations à la Ville de Besançon et au CCAS des services communs dans le domaine de l'informatique, matériels et logiciels, parc auto (722 K€),
- subventions de l'Etat pour les aides à la pierre (300 K€),
- appel à projet TEPCV (360 K€).

Une recette de FCTVA est estimée à 500 K€, compte tenu de décalages dans le traitement et la perception de ce fonds par rapport à la réalisation des dépenses.

Une fois estimées les dépenses et les recettes d'investissement de 2016, le besoin de financement par **emprunt** s'élève à 8,2 M€. Ce besoin sera ajusté lors de la reprise des résultats 2016 en décision modificative n°1.

Enfin, il convient de rappeler que la loi de finances avait prévu en 2016 d'étendre au bloc communal et intercommunal, la mise en place de la neutralisation budgétaire des amortissements des subventions d'équipement versées. L'objectif est d'assouplir les normes comptables ayant un impact budgétaire sur la section de fonctionnement du budget des collectivités pour dégager, dans les budgets locaux gérés en M14, de nouvelles marges d'action pour favoriser les investissements.

Cette **neutralisation des amortissements des subventions d'équipement** avait été décidée par le Grand Besançon lors du vote du Budget Primitif 2016. Il est proposé de la confirmer au BP 2017.

III. Le budget primitif 2017 des Budgets annexes

A/ Le Budget annexe Transports

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS (opérations réelles)			
	Budget 2016	BP 2017	% évolution 2017/2016
FONCTIONNEMENT du budget annexe Transports			
Dépenses de fonctionnement :			
Prestations transports DSP / marchés affrêteurs :	29 750 000	30 075 000	1%
- DSP urbaine	22 750 000	22 500 000	-1%
- marchés affrêteurs	7 000 000	7 575 000	8%
Charges de personnel	804 816	803 203	0%
Dépenses de fonctionnement courantes	1 454 107	1 348 290	-7%
Remboursement de VT	145 000	150 000	3%
Remboursement des Intérêts de la dette	4 400 000	3 450 000	-22%
Autofinancement	8 614 681	10 594 873	23%
Total des dépenses de fonctionnement	45 168 604	46 421 366	2,8%
Total des dépenses de fonctionnement (hors autofinancement)	36 553 923	35 826 493	-2%
Recettes de fonctionnement :			
Versement Transports	29 444 379	30 127 156	2,3%
Billetterie et supports publicitaires	380 000	380 000	0%
Prestations transports scolaires	3 000 436	3 400 436	13%
DGD	290 962	290 962	0%
Autres recettes de fonctionnement	385 428	550 000	43%
Recettes exceptionnelles (cessions d'actifs...)	60 466	65 983	9%
Subvention d'équilibre	11 401 600	11 606 829	2%
Résultat n-1 (ne se réalise pas)	205 333	0	-
Total des recettes de fonctionnement	45 168 604	46 421 366	3%
INVESTISSEMENT du budget annexe Transports			
Dépenses d'investissement:			
Opération TCSP dont	25 320 425	18 759 446	-26%
- Tramway	14 714 717	5 154 329	-65%
- Dépôt Planoise, Infrastructure ferroviaire Nord, Voie en site propre bus Temis-Campus- Gare Viotte	10 605 708	13 605 118	28%
Acquisition de bus et matériel roulants	2 445 680	2 254 518	-8%
Autres dépenses d'investissement	2 124 345	2 089 820	-2%
Remboursement du capital de la dette	5 850 000	6 200 000	6%
Autres (TADD)	2 734 676		
Résultat n-1 (ne se réalise pas)	7 376 258	0	-
Total des dépenses d'investissement	45 851 384	29 303 784	
Recettes d'investissement:			
Subventions opération TCSP dont	10 920 764	7 976 835	-27%
- Tramway	10 590 764	6 112 000	-42%
- Infrastructures Nord, Voie en site propre Campus Temis Viotte	330 000	1 864 835	465%
Autres recettes d'investissement dont FCTVA	3 134 676	0	-100%
Résultat N-1	7 451 317	0	-100%
Recours à l'emprunt	15 729 945	10 732 076	-32%
Autofinancement	8 614 681	10 594 873	23%
Total des recettes d'investissement	45 851 383	29 303 784	
TOTAL Fonctionnement + Investissement		75 725 150	
BUDGET REEL			
(Coût du transports : neutralisation autofinancement)		65 130 277	

1. Les dépenses et recettes de fonctionnement : 46,4 M€

Les prestations transports représentent 30,1 M€ en 2017, soit + 1 % par rapport au budget 2016 :

- la **DSP urbaine** : 22,5 M€, soit - 1 % par rapport au budget 2016 pour compenser la hausse de la tarification intermodale suite à l'extension de périmètre du Grand Besançon.
- les **marchés affréteurs** : 7,6 M€, soit + 8 % par rapport au budget 2016, prenant en compte l'intégration de l'extension du transport à la demande sur les 15 nouvelles communes et de 4 mois de services scolaires à compter du 1er septembre 2017 (compensés par l'augmentation de la contribution du Conseil Départemental du Doubs).

Les **charges de personnel** s'élèvent à 803 K€ et sont stables. Ce budget prend en compte le GVT ainsi que les mesures nationales.

Les **dépenses de fonctionnement courantes** s'élèvent à 1,3 M€ et diminuent de 7%. Elles sont principalement constituées :

- des prestations de services centraux (403 K€),
- des transports spéciaux qui comprennent la convention relative à la tarification multimodale signée avec la Région Bourgogne-Franche-Comté et la SNCF afin de promouvoir l'usage des transports publics, régionaux et urbains ainsi que des transports effectuées à l'occasion d'opérations événementielles (Journée Portées Ouvertes, Forum des collégiens, etc.) soit un total de 260 K€ en intégrant l'extension de périmètre,
- de frais de fonctionnement liés à la Voie en site propre Campus - Temis - Viotte (134 K€),
- de divers frais de fonctionnement (281 K€), destinés aux frais de fonctionnement courant (affranchissement, fournitures, déplacements...) ainsi qu'aux impôts et taxes,
- de l'entretien courant et des réparations des poteaux et abribus non publicitaires déployés sur le réseau GINKO pour 80 K€.

Le **remboursement des intérêts de la dette** s'élève à 3,4 M€ et concerne essentiellement le Tramway.

Les prévisions de **remboursement de VT** s'élèveront à 150 K€, conformément au rythme des demandes.

Les **principales recettes** de fonctionnement du budget annexe Transports sont :

- le Versement Transport, estimé à 30,1 M€, soit + 1,3 % par rapport au budget 2016 à périmètre constant. **Même si cette recette est stable depuis plusieurs années, cette évolution prévisionnelle** table d'une part sur une reprise de l'activité économique et d'autre part sur le versement de la compensation pour le passage de 9 à 11 salariés, décidée en Loi de Finances. Par ailleurs, une **estimation de +300 K€ a été inscrite suite à l'intégration de nouvelles communes**, sur la base d'un lissage du taux sur 2 ans conformément à la décision du Conseil Communautaire.
- la contribution du Conseil Départemental du Doubs au titre du transport scolaire de 3 M€ à périmètre constant et de 400 K€ supplémentaires liés à l'extension de périmètre,
- les recettes de billetterie (300 K€) et de supports publicitaires (80 K€) sont estimées à 380 K€ pour 2017, soit le même niveau qu'en 2016. Pour information, les recettes de trafic perçues directement par le délégataire en 2017 devraient être de l'ordre de 9,8 M€ HT,
- la subvention d'équilibre versée par le budget principal de 11,6 M€, soit + 2 % par rapport au budget 2016, conformément au pacte de soutenabilité.

2. Les dépenses et recettes d'investissement : 29,3 M€

Les dépenses d'investissement sur l'opération TCSP s'élèvent à 18,8 M€, soit :

- 5,2 M€ au titre de l'AP/CP « Réalisation de la ligne de Tramway » destinés au paiement des soldes des marchés et aux travaux de finalisation. Pour rappel, le total de l'AP-AE a été réduit de 5 M€ en DM3 2016,
- 13,5 M€ financeront la voie en site propre bus Campus - Témis - Gare Viotte, dont les travaux devraient s'achever en 2018. A noter qu'il est proposé une révision de l'AP/CP afin d'intégrer la notification de la recette de subvention du FEDER (3 M€),
- 0,1 M€ seront nécessaires pour terminer l'aménagement de l'extension du dépôt Ginko de Planoise.

Par ailleurs, le budget d'investissement prévoit le renouvellement des bus et du matériel embarqué (2,2 M€). Les autres investissements s'élèvent à 2,1 M€ dont notamment les travaux de mise aux normes et réhabilitation des dépôts (1 M€), les pôles d'échanges et voirie (385 K€) et la mise en œuvre de l'agenda d'accessibilité programmée pour le réseau Ginko (500 K€). Pour mémoire, l'Agglomération s'est engagée dans un large programme dont les travaux ont débuté en 2016 pour permettre la mise à niveau de l'ensemble du réseau Ginko.

Le remboursement du capital de la dette est évalué à 6,2 M€ sur 2017, en hausse de 350 K€ de BP à BP. Cette évolution est liée à la mobilisation d'un prêt fin 2016 à hauteur de 7,2 M€. L'encours de dette est de 125 608 596 € au 31/12/2016, composé de 37 % d'encours à taux variable et 63 % d'encours à taux fixe principalement contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation et de la Banque Européenne d'Investissement.

Le besoin de financement par **emprunt 2017** est estimé à **10,7 M€**.

B/ Le Budget annexe CRR

BUDGET ANNEXE CRR (opérations réelles)			
	Budget 2016	BP 2017	% évolution 2017/2016
FONCTIONNEMENT du budget annexe CRR			
Dépenses de fonctionnement :			
Charges de personnel	4 832 494	4 904 492	1,5%
Maintenance bâtiment Cité des Arts, FRAC et brasserie Pixel	437 500	422 500	-3%
Dépenses de fonctionnement courantes	612 645	575 351	-6%
Dépenses imprévues	5 014	104 796	1990%
Remboursement des intérêts de la dette	201 000	145 125	-28%
Autofinancement	944 024	865 150	-8%
Total des dépenses de fonctionnement	7 032 677	7 017 414	0%
Recettes de fonctionnement :			
Recettes liées à l'activité d'enseignement (inscriptions)	456 281	488 010	7,0%
Recettes externes (subvention pour le fonctionnement du CRR)	258 900	240 000	-7%
Refacturation maintenance, bâtiment et utilisation des locaux partagés	237 000	236 100	0%
Autres recettes de fonctionnement	78 978	78 300	-1%
Subvention d'équilibre	5 965 004	5 965 004	0%
Cité des Arts (refacturation partenaire)	26 500	10 000	
Résultat n-1 (ne se réalise pas)	10 014	0	Non significatif
Total des recettes de fonctionnement	7 032 677	7 017 414	0%
INVESTISSEMENT du budget annexe CRR			
Dépenses d'investissement:			
Cité des Arts et de la culture	241 600	0	-100%
Autres dépenses d'équipement	272 423	222 150	-18%
Remboursement du capital de la dette	650 000	645 000	-1%
Résultat n-1	1 258 449	0	
Total des dépenses d'investissement	2 422 472	867 150	-64%
Recettes d'investissement:			
Cité des Arts et de la culture	155 999	0	-100%
FCTVA	20 000	2 000	
Résultat n-1	1 302 450	0	
Autofinancement	944 024	865 150	-8%
Total des recettes d'investissement	2 422 472	867 150	Non significatif
TOTAL Fonctionnement + Investissement		7 884 563	
BUDGET REEL			
(Coût du CRR : neutralisation autofinancement et opérations emprunts		7 019 414	

1. Les dépenses et recettes de fonctionnement : 7 M€

Les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées et stables.

Les **charges de personnel** s'élèvent à près de 4,9 M€. Elles représentent près de 80 % des charges de fonctionnement réelles du budget CRR. Avec une hausse de 72 K€, soit + 1,5 %, la prévision budgétaire 2017 est marquée essentiellement par la prise en compte du glissement vieillesse technicité (GVT), avancements et promotions des agents ainsi que des mesures nationales.

Les **dépenses de fonctionnement courantes** sont estimées à 575 K€, soit une baisse de - 6 %. Elles sont composées des actions culturelles et pédagogiques du CRR (259 K€), des prestations des services centraux (168 K€) et de charges diverses de fonctionnement (assurances, affranchissement, maintenance informatique, publications...).

Par ailleurs, les dépenses relatives à la maintenance du bâtiment « Cité des arts » s'élèvent à 422 K€ (soit une baisse de 3 %), dont 237 K€ sont refacturés à la Région pour le bâtiment « FRAC ».

Au titre du **remboursement des intérêts de la dette**, 145 K€ sont prévus, soit - 28 % par rapport à 2016.

Les **recettes attendues de fonctionnement** sont notamment :

- les recettes externes de la Région Franche-Comté et du Département du Doubs sous forme de subventions,
- les recettes liées à l'activité d'enseignement : 488 K€, soit +7 % par rapport au budget 2016.

La **subvention d'équilibre** s'élève à 6 M€ en 2017 au même niveau que 2016.

2. Les dépenses et recettes d'investissement : 0,9 M€

Les **dépenses d'équipement** (222 K€) concernent principalement l'AP/CP « Parc instrumental » (116 K€) qui se poursuit conformément à son vote avec des glissements de crédits de 2016 à 2017, et à l'inscription de crédits dédiés aux travaux sur le bâtiment de la Cité des Arts (54 K€).

Le remboursement du **capital de la dette** est prévu à hauteur de 645 K€. L'encours de dette au 31/12/16 est de 5 119 277 € entièrement indexé sur taux fixe.

C/ Le Budget annexe de la Zone du Noret

BUDGET ANNEXE ZONE DU NORET (opérations réelles)			
	Budget 2016	BP 2017	% évolution 2017/2016
FONCTIONNEMENT du budget annexe Zone du Noret			
Dépenses de fonctionnement :			
Etudes et travaux	324 165	510 000	57%
Autofinancement	-239 575	3 706	-102%
Total des dépenses de fonctionnement	84 589	513 706	507%
Recettes de fonctionnement :			
Ventes	0	380 340	
Subvention d'équilibre	84 589	133 366	58%
Total des recettes de fonctionnement	84 589	513 706	507%
INVESTISSEMENT du budget annexe Zone du Noret			
Dépenses d'investissement			
Remboursement Avances au budget principal	0	3 706	-
Total des dépenses d'investissement	0	3 706	-
Recettes d'investissement:			
Résultat n-1	32 139		
Avances du budget principal	207 436	0	-
Autofinancement	-239 575	3 706	-102%
Total des recettes d'investissement	0	3 706	-
TOTAL Fonctionnement + Investissement		517 412	
TOTAL BUDGET REEL (hors épargne brute)		513 706	

Le budget annexe d'aménagement de la zone du Noret intègre les opérations de zones Noret 1 et Noret 2. En 2017 des ventes sont prévues à hauteur de 380 K€ complétées par une subvention prix versée par le Grand Besançon pour 133 K€ (conformément au plan de financement). Ces recettes permettent de financer les études (50 K€) et travaux (460 K€) inscrits en 2017 et de procéder au remboursement d'une partie de l'avance faite par le budget principal.

D/ Le Budget annexe Aménagement de la zone nord des Portes de Vesoul

BUDGET ANNEXE PORTES DE VESOUL (opérations réelles)			
	Budget 2016	BP 2017	% évolution 2017/2016
FONCTIONNEMENT du budget annexe Portes de Vesoul			
Dépenses de fonctionnement :			
Etudes , travaux et entretiens	59 110	71 474	21%
Autofinancement	-59 110	162 304	
Total des dépenses de fonctionnement	0	233 779	
Recettes de fonctionnement :			
Ventes	0	233 779	
Total des recettes de fonctionnement	0	233 779	
INVESTISSEMENT du budget annexe Portes de Vesoul			
Dépenses d'investissement			
Remboursement Avances au budget principal	0	162 304	-
Total des dépenses d'investissement	0	162 304	-
Recettes d'investissement:			
Avances du budget principal	59 110	0	-
Autofinancement	-59 110	162 304	
Total des recettes d'investissement	0	162 304	-
TOTAL Fonctionnement + Investissement		233 779	

Le budget de cette zone d'activité se réalise conformément au plan de financement de la zone établi lors de sa création (Conseil communautaire du 15/12/11).

La recette liée à la cession du lot 2 est inscrite en 2017 conformément aux prévisions de commercialisation. Les dépenses 2017 (travaux et entretiens) sont financées par les recettes des ventes qui permettront également le remboursement des avances faites par le budget principal (162 K€). A noter, ces prévisions budgétaires dépendent du calendrier des ventes sur cette opération.

E/ Le Budget annexe Aire Industrielle de Besançon Ouest

BUDGET ANNEXE AIBO (opérations réelles)	
	BP 2017
FONCTIONNEMENT du budget annexe AIBO	
Dépenses de fonctionnement :	
Etudes , travaux et entretiens	2 967 600
Honoraires et frais d'actes	539 600
Terrains	340 880
Autres dépenses (dont taxes et redevances)	13 700
Remboursement des intérêts de la dette	19 500
Autofinancement	-2 571 043
Total des dépenses de fonctionnement	1 310 237
Recettes de fonctionnement :	
Ventes	1 283 981
Produits exceptionnels	26 256
Total des recettes de fonctionnement	1 310 237
INVESTISSEMENT du budget annexe AIBO	
Dépenses d'investissement	
Remboursement Emprunt	453 800
Dépôts et cautionnement	150 000
Total des dépenses d'investissement	603 800
Recettes d'investissement:	
Recours à l'emprunt	2 571 043
Dépôts et cautionnement	150 000
Avance remboursable du budget principal	453 800
Autofinancement	-2 571 043
Total des recettes d'investissement	603 800
TOTAL Fonctionnement + Investissement	1 914 037

Le retrait du Département du Doubs du SMAIBO a entraîné de plein droit la dissolution de ce syndicat puisque seule la CAGB restait membre.

Au 1^{er} janvier 2017, la CAGB se substitue au SMAIBO dans tous ses actes, droits et obligations. Le budget annexe « AIBO » reprend la totalité de l'actif et du passif du SMAIBO, notamment l'intégralité de son patrimoine. Ce budget permet l'aménagement et la commercialisation des ZAE (l'Echange, Vaux-les-Prés/Chemaudin, Serre-les-Sapins, Dannemarie/Chemaudin, Pouilley-les-Vignes, Pouilley/Pelousey, Besançon/François ...).

Dans l'attente de l'arrêté de dissolution du SMAIBO, le budget est équilibré par un recours à l'emprunt et le versement d'une avance remboursable par le budget principal. Cette dernière inscription d'équilibre au BP 2017 sera ajustée lors de la reprise des excédents du SMAIBO.

F/ Le Budget annexe Autres ZAE

BUDGET ANNEXE Autres ZAE (opérations réelles)	
	BP 2017
FONCTIONNEMENT du budget annexe Autres ZAE	
Dépenses de fonctionnement :	
Etudes , travaux et entretiens	188 000
Honoraires et frais d'actes	12 000
Terrains	300 000
Total des dépenses de fonctionnement	500 000
Recettes de fonctionnement :	
Subvention d'équilibre	500 000
Total des recettes de fonctionnement	500 000

Un budget annexe a été créé au 1^{er} janvier 2017 pour les extensions, créations et commercialisations de ZAE. Un schéma d'aménagement et de développement des ZAE sera validé par le Grand Besançon avant la fin du premier semestre 2017. Dans l'attente, des crédits de fonctionnement sont proposés à hauteur de 500 K€ pour faire face aux dépenses de début d'année. Le budget est financé par une subvention d'équilibre du budget principal dans l'attente des recettes de cessions une fois le transfert de biens (et notamment les terrains) opéré.

G/ Le Budget annexe Déchets

Le BP 2017 du budget annexe Déchets a été voté lors du Conseil communautaire du 15 décembre 2016.

A la majorité, 10 contre et 4 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- le Budget Primitif 2017, budget principal et budgets annexes,
- la confirmation de la neutralisation des amortissements des subventions d'équipement,
- les listes des emplois permanents et celles des emplois non permanents ci-jointes.

Rapport adopté à la majorité :


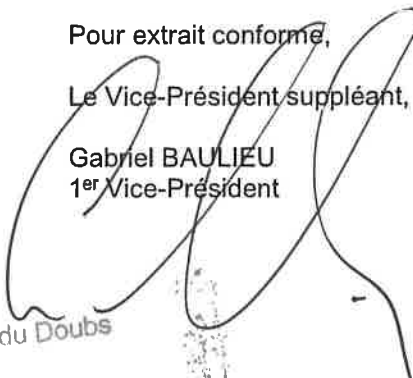
Pour : 105
Contre : 10
Abstentions : 4
Ne prennent pas part au vote : 0

Pour extrait conforme,
Le Vice-Président suppléant,
Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président

Préfecture du Doubs

Reçu le 7 AVR. 2017

Contrôle de légalité



Annexe 1 - Répartition par chapitre

BUDGET PRINCIPAL						
Fonctionnement			Investissement			
	Chapitre	BP 2017		Chapitre	BP 2017	
Dépenses	opérations réelles	011 Charges générales	13 384 389,00	opérations réelles	16 Remboursement de capital	910 000,00
		012 Charges de personnel	32 870 861,00		20 Immobilisations incorporelles	2 875 783,16
		014 Atténuations de produits	15 518 539,00		204 Subventions d'équipements versées	7 971 093,00
		65 Subventions	31 841 892,00		21 Immobilisations corporelles	6 447 327,08
		66 Charges financières	302 839,00		23 Immobilisations en cours	2 332 160,73
		67 Charges exceptionnelles	765 566,00		26 Participations et créances rattachées à des participations	470 000,00
		68 Dotations aux provisions	150 000,00		27 Autres immobilisations financières	1 033 800,00
		022 Dépenses imprévues	500 000,00		001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	
		Total opérations réelles	95 334 086,00		020 Dépenses imprévues	1 000 000,00
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	9 435 121,00	opérations d'ordre	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	8 431 133,92
		023 Virement à la section d'investissement	11 110 105,92		Total opérations d'ordre	8 431 133,92
		Total opérations d'ordre	20 545 226,92		TOTAL	31 471 297,89
	TOTAL		115 879 312,92	TOTAL		31 471 297,89
Recettes	opérations réelles	70 Produits des services	6 365 737,00	opérations réelles	10 Dotations Fonds divers Reserves	500 000,00
		73 Impôts et taxes	78 605 208,00		13 Subventions d'investissement reçues	1 604 995,50
		74 Dotations, subventions et participations	21 722 234,00		16 Recours à l'emprunt	8 165 522,47
		75 Produits de gestion courante	617 000,00		024 Produits de cessions des immobilisations	
		76 Produits financiers	1 000,00		23 Immobilisations en cours	37 200,00
		77 Produits exceptionnels	10 000,00			
		013 Atténuations de charges	127 000,00			
		002 résultat de fonctionnement reporté			27 Autres immobilisations financières	618 353,00
		Total opérations réelles	107 448 179,00		Total opérations réelles	10 926 070,97
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	8 431 133,92	opérations d'ordre	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	9 435 121,00
		Total opérations d'ordre	8 431 133,92		021 Virement de la section de fonctionnement	11 110 105,92
		TOTAL	115 879 312,92		Total opérations d'ordre	20 545 226,92
	TOTAL		115 879 312,92	TOTAL		31 471 297,89

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS (en HT)					
		Fonctionnement		Investissement	
		Chapitre	BP 2017	Chapitre	BP 2017
Dépenses	opérations réelles	011 Charges générales	30 903 893,11	16 Remboursement de capital	6 200 000,00
		012 Charges de personnel	1 249 153,00	20 Immobilisations incorporelles	1 518 532,13
		65 Subventions	23 447,00	21 Immobilisations corporelles	6 181 648,65
		66 Charges financières	3 450 000,00	23 Immobilisations en cours	15 403 603,20
		67 Charges exceptionnelles	50 000,00	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	
		014 Atténuations de produits	150 000,00		
		022 Dépenses imprévues			
		Total opérations réelles	35 826 493,11	Total opérations réelles	29 303 783,98
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	5 671 433,60	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	203 687,00
		023 Virement à la section d'investissement	5 127 126,02	041 Opérations patrimoniales	
		Total opérations d'ordre	10 798 559,62	Total opérations d'ordre	203 687,00
		TOTAL	46 625 052,73	TOTAL	29 507 470,98
	Recettes	opérations réelles	70 Produits des services	445 983,00	10 Dotations Fonds divers Reserves
73 Impôts et taxes			30 127 155,93	13 Subventions d'investissement reçues	7 976 835,00
74 Dotations, subventions et participations			15 298 226,80	16 Recours à l'emprunt	10 732 076,36
75 Produits de gestion courante					
77 Produits exceptionnels			550 000,00		
002 résultat de fonctionnement reporté				001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	
		Total opérations réelles	46 421 365,73	Total opérations réelles	18 708 911,36
opérations d'ordre		042 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	203 687,00	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	5 671 433,60
				041 Opérations patrimoniales	
				021 Virement de la section	5 127 126,02
		Total opérations d'ordre	203 687,00	Total opérations d'ordre	10 798 559,62
		TOTAL	46 625 052,73	TOTAL	29 507 470,98

BUDGET ANNEXE DECHETS (voté le 15/12/2016)						
		Fonctionnement		Investissement		
		Chapitre	BP 2017	Chapitre	BP 2017	
Dépenses	opérations réelles	011 Charges générales	15 350 000,00	opérations réelles	16 Remboursement de capital	15 500,00
		012 Charges de personnel	4 920 000,00		20 Immobilisations incorporelles	10 000,00
		65 Autres charges de gestion courante	77 500,00		21 Immobilisations corporelles	2 946 800,00
		66 Charges financières	1 500,00		23 Immobilisations en cours	200 000,00
		67 Charges exceptionnelles	41 500,00		020 Dépenses imprévues	5 000,00
		022 Dépenses imprévues	5 000,00			
		Total opérations réelles	20 395 500,00		Total opérations réelles	3 177 300,00
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	941 900,00	opérations d'ordre	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	97 900,00
		023 Virement à la section d'investissement	2 000,00			
		Total opérations d'ordre	943 900,00		Total opérations d'ordre	97 900,00
TOTAL		21 339 400,00		TOTAL	3 275 200,00	
Recettes	opérations réelles	70 Produits des services	17 995 000,00	opérations réelles	13 Subventions d'investissement reçues	
		74 Dotations, subvention et participations	3 140 000,00		16 Recours à l'emprunt	2 331 300,00
		75 Produits de gestion courante	30 000,00			
		77 Produits exceptionnels	51 500,00			
		013 Atténuations de charges	25 000,00			
	Total opérations réelles	21 241 500,00	Total opérations réelles	2 331 300,00		
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	97 900,00	opérations d'ordre	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	941 900,00
					021 Virement de la section de fonctionnement	2 000,00
		Total opérations d'ordre	97 900,00		Total opérations d'ordre	943 900,00
	TOTAL		21 339 400,00		TOTAL	3 275 200,00

BUDGET ANNEXE CRR						
		Fonctionnement		Investissement		
		Chapitre	BP 2017	Chapitre	BP 2017	
Dépenses	opérations réelles	011 Charges générales	940 794,00	opérations réelles	16 Remboursement de capital	645 000,00
		012 Charges de personnel	4 936 549,00		20 Immobilisations incorporelles	4 825,00
		022 Dépenses imprévues	104 796,30		21 Immobilisations corporelles	217 324,51
		65 Subventions	13 000,00		23 Immobilisations en cours	
		66 Charges financières	145 125,00		45 Opérations d'investissement pour le compte de tiers	
		67 Charges exceptionnelles	12 000,00		020 Dépenses imprévues	
		Total opérations réelles	6 152 264,30		Total opérations réelles	867 149,51
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	212 954,00	opérations d'ordre		
		023 Virement à la section d'investissement	652 195,51			
		Total opérations d'ordre	865 149,51		Total opérations d'ordre	0,00
TOTAL		7 017 413,81		TOTAL	867 149,51	
Recettes	opérations réelles	70 Produits des services	739 910,00	opérations réelles	10 Dotations, fonds divers et réserves	2 000,00
		74 Dotations, subventions et participation	282 600,00		13 Subventions d'investissement reçues	
		75 Produits de gestion courante	5 994 903,81		23 Immobilisations en cours	
		002 résultat de fonctionnement reporté			45 Opérations d'investissement pour le compte de tiers	
					001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	
	Total opérations réelles	7 017 413,81	Total opérations réelles	2 000,00		
	opérations d'ordre			opérations d'ordre	021 Virement de la section de fonctionnement	652 195,51
					040 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	212 954,00
		Total opérations d'ordre	0,00		Total opérations d'ordre	865 149,51
	TOTAL		7 017 413,81		TOTAL	867 149,51

BUDGET ANNEXE ZONE DU NORET					
		Fonctionnement		Investissement	
		Chapitre	BP 2017	Chapitre	BP 2017
Dépenses	opérations réelles	011 Charges générales	510 000,00	16 Remboursement de capital	3 706,00
		Total opérations réelles	510 000,00	Total opérations réelles	3 706,00
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 023 706,00	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 020 000,00
		Total opérations d'ordre	1 023 706,00	Total opérations d'ordre	1 020 000,00
	TOTAL		1 533 706,00	TOTAL	
Recettes	opérations réelles	70 Produits de services	380 340,00	16 Remboursement de capital	
		77 Produits exceptionnels	133 366,00		
		Total opérations réelles	513 706,00	Total opérations réelles	0,00
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 020 000,00	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 023 706,00
		Total opérations d'ordre	1 020 000,00	Total opérations d'ordre	1 023 706,00
TOTAL		1 533 706,00	TOTAL		1 023 706,00

BUDGET ANNEXE Aménagement Portes de Vesoul					
		Fonctionnement		Investissement	
		Chapitre	BP 2017	Chapitre	BP 2017
Dépenses	opérations réelles	011 Charges générales	71 474,16	16 Remboursement d'avance	162 304,41
		65 Subventions			
		Total opérations réelles	71 474,16	Total opérations réelles	162 304,41
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	467 557,14	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	305 252,73
		Total opérations d'ordre	467 557,14	Total opérations d'ordre	305 252,73
TOTAL		539 031,30	TOTAL		467 557,14
Recettes	opérations réelles	70 Produits de services	233 778,57	16 Recours à l'emprunt	
		Total opérations réelles	233 778,57	Total opérations réelles	0,00
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	305 252,73	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	467 557,14
		Total opérations d'ordre	305 252,73	Total opérations d'ordre	467 557,14
	TOTAL		539 031,30	TOTAL	

BUDGET ANNEXE AIBO					
		Fonctionnement		Investissement	
		Chapitre	BP 2017	Chapitre	BP 2017
Dépenses	opérations réelles	011 Charges générales	3 861 780,00	16 Remboursement d'avance	603 800,00
		66 Charges financières	19 500,00		
		Total opérations réelles	3 881 280,00	Total opérations réelles	603 800,00
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 310 237,00	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 881 280,00
		043 Opérations d'ordre de transfert à l'intérieur de la section	572 800,00		
Total opérations d'ordre		1 883 037,00	Total opérations d'ordre		3 881 280,00
TOTAL		5 764 317,00	TOTAL		4 485 080,00
Recettes	opérations réelles	70 Produits de services	1 283 981,00	16 Recours à l'emprunt	3 174 843,00
		77 Produits exceptionnels	26 256,00		
		Total opérations réelles	1 310 237,00	Total opérations réelles	3 174 843,00
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 881 280,00	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 310 237,00
		043 Opérations d'ordre de transfert à l'intérieur de la section	572 800,00		
Total opérations d'ordre		4 454 080,00	Total opérations d'ordre		1 310 237,00
TOTAL		5 764 317,00	TOTAL		4 485 080,00

BUDGET ANNEXE Autres ZAE					
		Fonctionnement		Investissement	
		Chapitre	BP 2017	Chapitre	BP 2017
Dépenses	opérations réelles	011 Charges générales	500 000,00	16 Remboursement d'avance	
		65 Subventions			
		Total opérations réelles	500 000,00	Total opérations réelles	0,00
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections		040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	
		Total opérations d'ordre	0,00	Total opérations d'ordre	0,00
TOTAL		500 000,00	TOTAL	0,00	
Recettes	opérations réelles	77 Produits exceptionnels	500 000,00	16 Recours à l'emprunt	
		Total opérations réelles	500 000,00	Total opérations réelles	0,00
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections		040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	
		Total opérations d'ordre	0,00	Total opérations d'ordre	0,00
	TOTAL		500 000,00	TOTAL	0,00

BUDGETS CONSOLIDES BP 2017						
		Fonctionnement		Investissement		Fonctionnement + Investissement
Dépenses	Total opérations réelles	162 671 097,57	Total opérations réelles	57 158 207,87		219 829 305,44
	Total opérations d'ordre	36 527 136,19	Total opérations d'ordre	13 939 253,65		50 466 389,84
	TOTAL	199 198 233,76	TOTAL	71 097 461,52		270 295 695,28
Recettes	Total opérations réelles	184 686 180,11	Total opérations réelles	35 143 125,33		219 829 305,44
	Total opérations d'ordre	14 512 053,65	Total opérations d'ordre	35 954 336,19		50 466 389,84
	TOTAL	199 198 233,76	TOTAL	71 097 461,52		270 295 695,28

Annexe 2 - Les ratios financiers du budget principal

Ratios obligatoires (Budget principal)		CAGB	Moyennes nationales des communautés d'agglomérations
		BP 2017	2014 *
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	482 €	551 €
2	Produit des impositions directes/population	345 €	306 €
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	543 €	642 €
4	Dépenses d'équipement brut/population	59 €	132 €
		<i>soit 99 € avec les subventions d'équipements</i>	
5	Encours de dette/population	51 €	351 €
6	DGF/population	97 €	155 €
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	35%	18,2%
8	Dépenses de fonct. et remb. de la dette en capital/recettes réelles de fonct.	89%	89,8%
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	11%	20,6%
		<i>Soit 18 % avec les subventions d'équipements</i>	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	9%	54,7%

*DGCL à partir des données DGFIP

Annexe 3 - Note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles des budgets de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

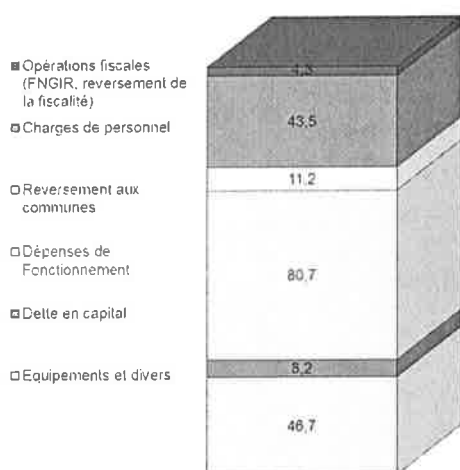
L'article 107 de la loi NOTRe a modifié les articles L. 2313-1, L. 3313-1 et L. 4313.1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la publicité des budgets et des comptes. Dans les communes et leurs établissements publics, les départements, les régions et les métropoles, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est annexée dorénavant au budget et au compte administratif. La forme et le contenu de cette note de présentation brève et synthétique restent à l'appréciation des collectivités locales.

LE BUDGET 2017 DU GRAND BESANCON

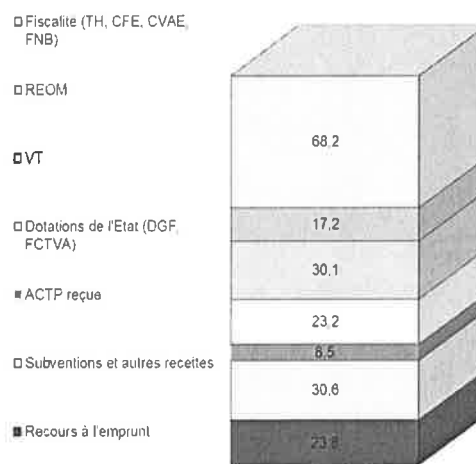
Le budget consolidé de la CAGB compte 8 budgets, un budget principal et 7 budgets annexes (Transports, Déchets, Conservatoire à Rayonnement Régional, Zone d'activité du Noret, Aménagement de la zone nord des Portes de Vesoul, Aménagement Industriel de Besançon Ouest et Autres Zones d'Activités Economiques).

Tous mouvements confondus, le budget s'équilibre à 219,8 M€ (contre 202,3 M€ en 2016), et à 201,6 M€ hors subventions d'équilibre entre le budget principal et le budget annexe et hors reprise des résultats.

DEPENSES CONSOLIDEES 2017 : 201,6 M€
(hors subventions d'équilibre aux budgets annexes)



RECETTES CONSOLIDEES 2017: 201,6 M€
(hors subventions d'équilibre aux budgets annexes)



Le Budget Primitif 2017 est marqué par la baisse des dotations pour la quatrième année consécutive, même si celle -ci est en partie allégée pour le bloc communal : l'Agglomération devrait à terme perdre 0,9 M€ à périmètre constant au titre de la ponction « pour le redressement des finances publiques ». 2017 est marquée également par l'extension du périmètre du Grand Besançon avec **l'intégration de 15 nouvelles communes**, portant à **192 042 le nombre d'habitants de l'agglomération**, et par le **transfert de nouvelles compétences (Tourisme, Commerce, Zones d'Activités Economiques)**.

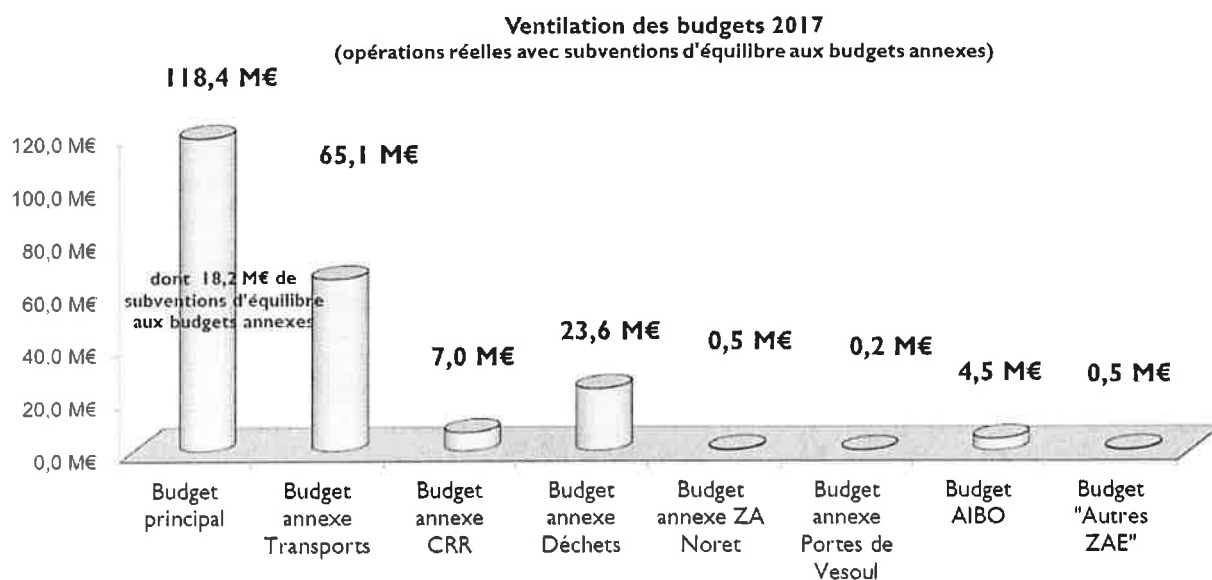
Grâce à la maîtrise des charges de fonctionnement et à une politique fiscale équilibrée et responsable, le Grand Besançon présente un Budget Primitif permettant de mener une politique ambitieuse s'articulant autour de priorités fortes, qui se déclinent en investissement comme en fonctionnement et qui constituent le socle pour un territoire dynamique et solidaire :

- **L'attractivité et le rayonnement du territoire** : par exemple par le soutien à l'Enseignement supérieur et à la recherche, à l'aménagement numérique et le déploiement de la smart city, par le projet de schéma aquatique ou encore des actions telles que le salon littéraire,
- **L'économie et l'emploi**, par des soutiens aux entreprises, par l'aménagement de nouvelles zones économiques, mais aussi plus largement par l'accroissement de son investissement de +17 M€ décidé en juin 2016, soit 92 M€ pour le seul budget principal d'ici à 2020,

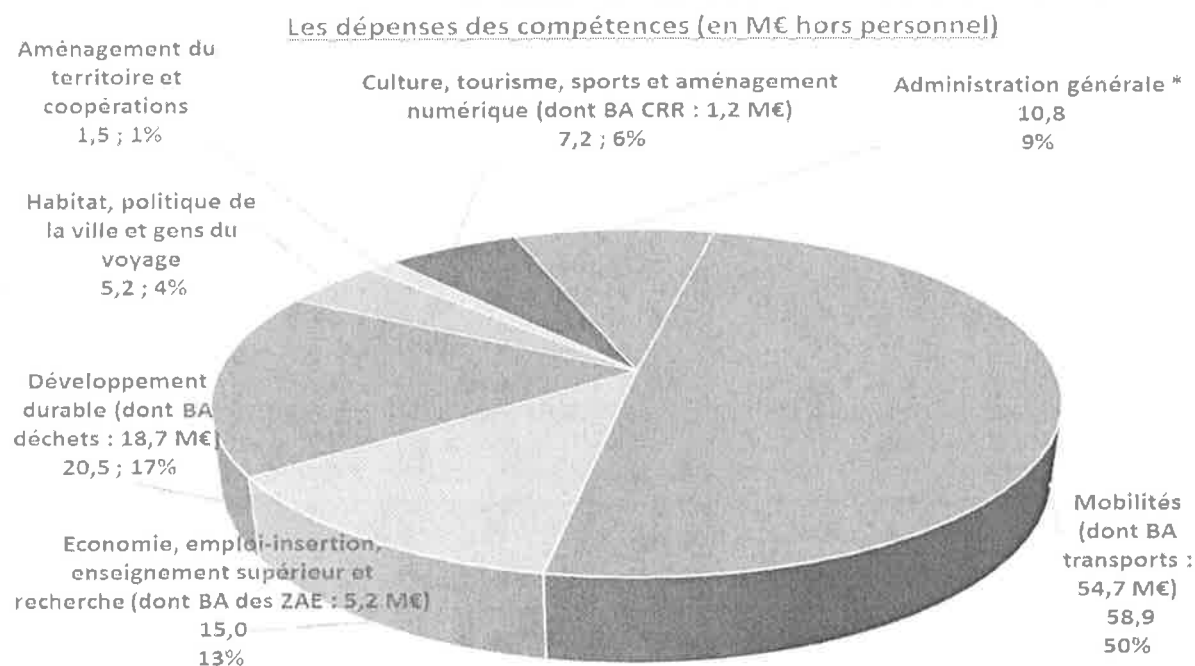
- **L'aide aux communes**, par le déploiement du nouveau dispositif (accès à l'Ad@t) et le partage d'expertise, par le soutien renforcé en 2017 aux projets des communes membres,
- **Le développement durable et la qualité de la vie** tant dans la politique d'habitat, que dans la préservation de l'environnement ou encore les déchets et la politique en matière de mobilité (Voie en Site Propre, mise en accessibilité...).

En 2017, le montant des dépenses d'équipement s'élève à **49 M€** pour le Grand Besançon tous budgets confondus.

La ventilation par budget est la suivante :

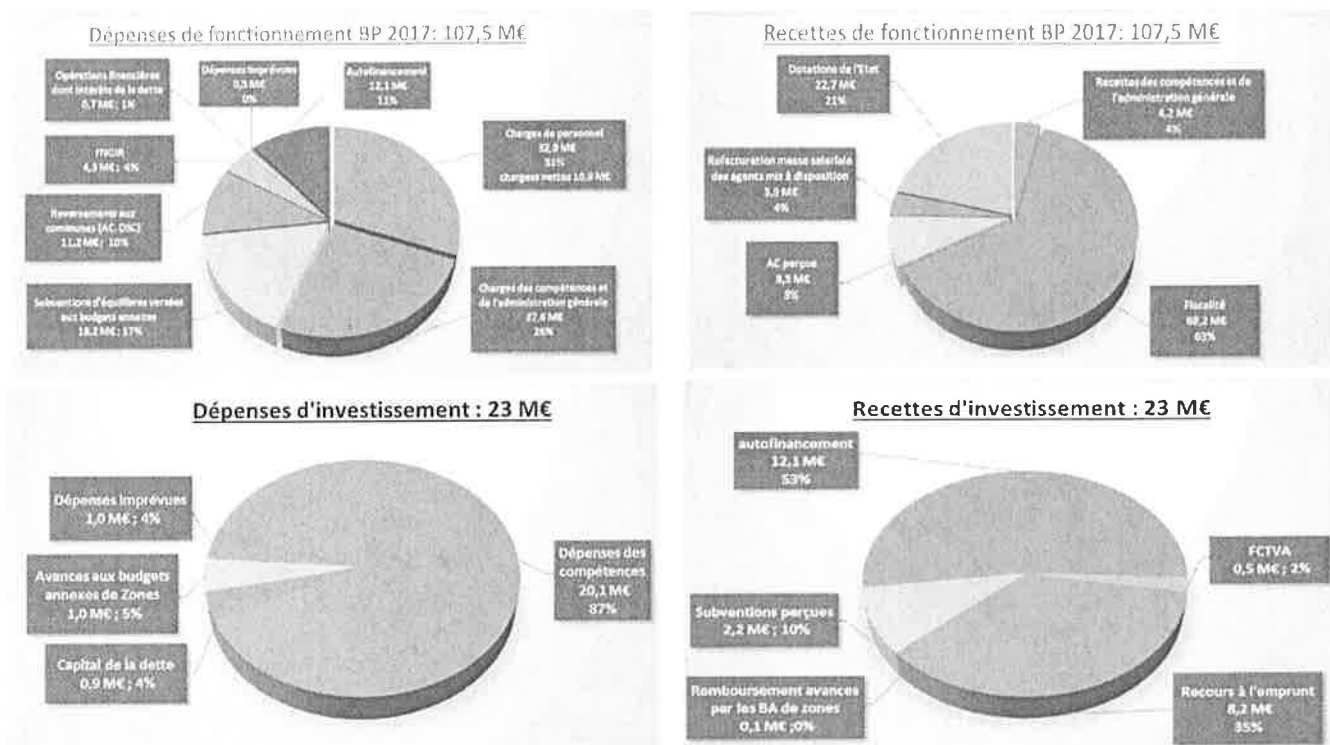


Les politiques communautaires (fonctionnement et investissement, tous budgets)



Les grands équilibres du budget principal 2017 s'établissent comme suit :

L'autofinancement de la section d'investissement du budget principal s'élève à 12,1 M€. Après remboursement du capital, l'épargne nette dégagée s'élève à 11,2 M€



Le budget 2017 confirme notamment le soutien du Grand Besançon au secteur de l'économie (6,2 M€, soit 31 % des dépenses d'investissement du budget principal) et de l'habitat (4,3 M€ soit 22 % des dépenses d'investissement du budget principal).

Les taux intercommunaux de fiscalité directe:

	2016	2017	Evolution des taux	
			en %	en points
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	25,95%	26,13%	0,7 %	0,18
Taxe d'habitation	9,55%	9,59%	0,4 %	0,04
Taxe foncière sur les propriétés bâties	1,02%	1,28%	25,5 %	0,26
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	1,17%	1,17%	0,0 %	0,00

LES ANNEXES BUDGETAIRES

Les documents budgétaires des différents budgets de la Communauté d'agglomération du Grand Besançon sont assortis des annexes suivantes :

➤ **Les données synthétiques sur la situation financière de la commune.**

Plus communément appelé ratios et au nombre de 10 depuis la suppression des ratios relatifs au coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (arrêté du 9 décembre 2014 relatif à l'instruction M14), les données synthétiques sont calculées pour la CAGB par rapport aux crédits prévus au Budget Primitif 2017 sur le budget principal et par rapport à la population totale 2016 en vigueur au 1^{er} janvier 2017, y compris les 15 nouvelles communes.

Ces ratios font l'objet d'une comparaison avec la moyenne nationale des communautés d'agglomérations (source SFL : DGFiP, comptes de gestion 2013 ; calcul DGCL). Il convient de souligner que ces données, en plus d'être décalées de plusieurs années, ne tiennent pas compte des contextes différents (mode de gestion, population, service rendu...).

➤ **Les différents états de la dette**

Les états A2-1 (détail des crédits de trésorerie), A2-2 (répartition par nature de dette) et A2-4 (typologie de la répartition de l'encours) retracent pour chacun des budgets concernés les informations relatives à la dette : (prêteurs, caractéristiques de l'emprunt, gestion active de la dette, recours à des lignes de trésorerie ...).

L'encours de dette du Grand Besançon ne comporte ni emprunt toxique, ni emprunt structuré. 60 % de l'encours est à taux fixes, 40 % à taux variables.

Les encours de dette au 1^{er} janvier 2017 s'établissent comme suit :

- Budget principal : 10 116 386 € (hors dépôts et cautionnements reçus)
- Budget annexe Transports : 125 608 596 €
- Budget annexe CRR : 5 119 277 €
- Budget annexe déchets : 15 484 €

➤ **Les méthodes utilisées pour les amortissements**

La procédure d'amortissement est obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants. L'état indique pour chaque budget les procédures d'amortissement utilisées, les catégories de biens amortis et les délibérations relatives aux amortissements de certains biens.

Les subventions d'équipement versées (dépenses du compte 204) sont amorties selon des durées d'amortissement rallongées récemment. En outre, depuis la loi de Finances rectificative pour l'année 2015, la neutralisation des amortissements des subventions d'équipement est rendue possible par une opération d'ordre budgétaire. Cette option a été retenue pour 2016 et 2017 par la CAGB au titre du budget principal.

➤ **L'équilibre des opérations financières en dépenses et en recettes**

Ces deux états ont pour objet de retracer les informations relatives à l'équilibre des opérations financières. Ils permettent de vérifier que les conditions d'équilibre, concernant le remboursement du capital de l'annuité des emprunts par des ressources propres, sont remplies.

➤ **L'état des emprunts garantis par la collectivité**

Cet état (B1-1) permet de connaître les cautions et garanties d'emprunt accordées par le Grand Besançon auprès de personnes publiques ou privées ainsi que les caractéristiques des emprunts concernés. La garantie d'emprunt intervient dans le cadre des compétences de la collectivité. Les garanties d'emprunt accordées aux personnes de droit privé doivent respecter les règles prudentielles prévues à l'article L. 2252-1 du CGCT.

L'encours de dette garantie au 1^{er} janvier 2017 s'élève à 141 744 039,64 €. Le ratio annuité de dette garantie (hors logements sociaux) / recettes réelles de fonctionnement, défini au 2^{ème} alinéa de l'article L 2252-1 du CGCT s'établit à 2,45 %, bien en deçà du taux plafond fixé (50 % des recettes réelles de fonctionnement).

➤ **Les états des autres engagements donnés et des engagements reçus**

Ces différents états permettent d'identifier, de recenser et de suivre les engagements donnés ou reçus ayant une incidence financière à court terme tant en dépenses qu'en recettes. Ils sont constitués principalement d'informations liées à des opérations d'aménagement/urbanisme.

➤ **Les subventions versées dans le cadre du budget**

Cet état résulte des dispositions de l'article L. 2311-7 du CGCT qui prévoit la possibilité d'attribuer des subventions dès le vote du budget. Ainsi, pour les subventions dont l'attribution n'est pas assortie de condition d'octroi, l'individualisation des organismes bénéficiaires dans cette annexe vaut attribution.

➤ **L'emploi des recettes grevées d'affectation spéciale**

Cet état permet le suivi de certaines recettes affectées (notamment au titre de l'urbanisme, produit des amendes de police, taxe de séjour ...). L'affectation obligatoire résulte notamment de dispositions législatives ou réglementaires.

➤ **L'état du personnel**

Cet état, obligatoire pour l'information de l'organe délibérant, recense le personnel en place de l'ensemble des budgets de la CAGB entre les différentes filières de la fonction publique territoriale, en indiquant pour chaque grade ou emploi, par catégorie, les emplois budgétaires et les effectifs pourvus, dont ceux à temps non complet. Pour le personnel non titulaire, il mentionne également les conditions de rémunérations et la justification du contrat au regard des textes.

➤ **Les listes des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier, des organismes auxquels adhère la CAGB, des établissements publics créés, des services individualisés dans un budget annexe et la liste des services assujettis en TVA et non érigés en budget annexe.**

Ces différents documents ont pour objet de présenter une vision élargie du périmètre financier de la collectivité. Figurent notamment dans ces documents la liste des organismes au bénéfice desquels la CAGB :

- détient une part de capital
- a versé une subvention supérieure à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme
- a garanti en emprunt

➤ **Décisions en matière de taux et de contributions**

Ce document retrace les informations fiscales en matière de contributions directes qu'elle perçoit (taxe habitation, taxe habitation logements vacants, taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties). En 2017, conformément aux orientations déterminées en 2015 qui ont institué un plan de marche en matière de stratégie fiscale, la CAGB augmentera de façon modérée les taux intercommunaux de fiscalité directe sur la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties et non-bâties ainsi que sur la contribution foncière des entreprises.

Comme l'indique l'article L 2313-1 du CGCT, cette note de présentation sera mise en ligne sur le site Internet du Grand Besançon.

Annexe 4 - BP 2017 détaillé par commission

COMMISSION 1 : ADMINISTRATION GENERALE

DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
48 453 944 €	3 418 780 €	6 120 237 €	45 032 €
51 872 724 €		6 165 269 €	

A/ Investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 3,4 M€. Elles sont constituées principalement d'une enveloppe de 2,5 M€ pour des opportunités acquisitions immobilières au cours de l'année 2017, de 250 K€ pour la participation du Grand Besançon à la restructuration du centre technique municipal et de 200 K€ pour l'installation de panneaux d'entrée d'agglomération.

B/ Fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont constituées :

- des charges de personnel directes (32,4 M€) et indirectes (remboursement de missions mutualisées pour 0,4 M€) et indemnités des élus (674 K€),
- de la contribution au SDIS (8,3 M€),
- des charges courantes relatives au fonctionnement de la collectivité (2,2 M€) telles que la gestion du patrimoine, les fournitures administratives, les frais d'assurances, les frais d'annonces légales et d'affranchissement...
- du budget Parc Auto Logistique mutualisé (2,5 M€),
- la mission transfert de la compétence « eau et assainissement » (110K€) ;
- des frais de communication (866 K€) dont notamment la réalisation du Magazine (215 K€), le salon littéraire (300 K€),
- de la gestion du CET des Andiers (50 K€).

COMMISSION 2 : MOBILITES

BUDGET PRINCIPAL

DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
2 524 231 €	1 745 398 €	0 €	0 €
4 269 629 €		0 €	

A/ Investissement

En 2017, les crédits d'aménagement des voies cyclables (757 K€) sont destinés à :

- engager les travaux de la piste de Saône -Gare de Saône et de la piste des Prés de Vaux-Chalezeule.
- terminer la piste Roche-Novillars

Le transfert de la gestion des voiries des zones d'activité économique nécessite l'inscription de 426 K€ pour les travaux d'investissement (renouvellement des voiries).

Enfin une enveloppe de 150 K€ est dédiée aux versements de subventions aux communes pour la mise en place de PDU en complément du fonds « centre village ».

B/ Fonctionnement

Le Grand Besançon réalisera une enquête ménage déplacement (300 K€). Cette étude est nécessaire à tous les projets Transport - Déplacement et à l'évaluation des politiques en termes de trafic et de pollution (également lié au PCAET).

L'entretien des voiries d'intérêt communautaire représente près de 2 M€ et intègre :

- le montant de la convention de mise à disposition conclue avec la Ville de Besançon,
- l'entretien des voiries du patrimoine communautaire actuel,
- la remise des ouvrages de la ZAC de Témis,
- l'entretien des voiries des ZAE transférées par la loi NOTRe.

Cet entretien recouvre le traitement des voiries et des espaces verts ainsi que la maintenance de l'éclairage public.

Enfin la contribution de fonctionnement au Syndicat Mixte de l'Aérodrome Besançon La Vèze s'élève à 150 K€.

COMMISSION 3 : ECONOMIE, EMPLOI-INSERTION, ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE

BUDGET PRINCIPAL

DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
3 612 516 €	6 174 320 €	496 500 €	684 700 €
9 786 836 €		1 181 200 €	

A/ Investissement

Sur le projet Bio-innovation (1,7 M€) la contribution du Grand Besançon se traduit par une acquisition sous la forme de Vente en Etat Futur d'Achèvement (VEFA) d'une partie de ce site et donnera lieu à un 1^{er} versement de fonds en 2017,

En matière d'aménagement de parcs d'activités, le Grand Besançon poursuivra l'aménagement des ZAE suivantes :

- Nouvelle Ere : commercialisation des clairières "gare" et "entrée" et travaux d'aménagement connexes (concession sedD).
- Marchaux-Chaufontaine : acquisition de fonciers sur le périmètre de projet.
- Portes de Vesoul : montage de la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) en 2017 en vue d'une mise en concession en 2019,
- Temis : financement du SMPSI sous forme d'avances remboursables et participations, de rachat de voirie et subvention à la Ville de Besançon dans le cadre de ses acquisitions de réseaux (eau-assainissement). Le SMPSI qui a concédé la ZAC à la sedD poursuivra la commercialisation et l'aménagement des terrains.
- Temis Santé : opération co-concédée par la CAGB et la Ville à la sedD. En 2017, la CAGB apportera une participation d'équilibre à l'opération ainsi qu'une subvention à la Ville de Besançon pour le rachat des réseaux (eau-assainissement-réseau de chaleur).
- Marnières : le dossier de réalisation de la ZAC des Marnières validé par délibération du 31/03/2016 porte sur la réalisation d'un programme des équipements publics (aménagement voirie et réseaux divers VRD, aménagements d'espaces publics...) ainsi que sur un programme de construction (36 000 m² de SDP à créer et à dominante commerciale).

Ce projet global de presque 16 millions d'euros a été concédé à fin 2015 à la Société Publique Locale (SPL) Territoire 25. Suite à la validation du dossier de réalisation de ZAC, l'avenant n°1 au contrat de concession qui portait principalement sur l'engagement de la phase opérationnelle, a confirmé le bilan prévisionnel de cette opération, soit 15 987 162€HT financé à hauteur de 9 692 162€ par le Grand Besançon via une participation d'équilibre de 3 543 162€ et un apport en nature valorisé à 6 149 000€.

Au BP 2017, les dépenses concernent principalement le paiement de la participation d'équilibre du Grand Besançon au déficit de la concession d'aménagement conformément au contrat de concession ainsi que la poursuite des opérations de déconstruction (maitrise d'œuvre et travaux).

Concernant les recettes, un dossier de subvention FEDER a été déposé. Les recettes attendues ne seront inscrites que lorsque la notification sera reçue.

Enfin, le Grand Besançon participe à l'augmentation de capital de la société AKTYA (470 K€). L'avance en compte courant d'associé sera transformée en capital cette année encore (dernier tiers, succédant à un tiers en 2015, et un autre tiers en 2016).

B/ Fonctionnement

Le dispositif Fonds d'Intervention Economique (150 K€) permet d'apporter une aide au loyer pour les entreprises qui s'agrandissent ou qui sont nouvelles et qui, pour leur première implantation sur le territoire, choisissent une location ; le FIE aide au loyer est versé sur trois ans.

Le budget de la compétence Emploi/Insertion (390 K€) intègre les subventions aux structures d'insertion par l'activité économique, aux Haras, Régie des quartiers... et est complété par des fonds destinés aux actions du contrat de ville (centre d'affaires de quartier, formations dans les secteurs en tension tels le numérique et les métiers de bouche...).

Le Grand Besançon verse 300 K€ à la Mission Locale, d'une part au titre de sa subvention de fonctionnement et d'autre part, pour la prise en charge du loyer des locaux qu'elle occupe (suite au transfert du bail entre AKTYA et le Grand Besançon). Ce transfert du montant du loyer s'accompagne d'un abondement annuel de 20 K€ en 2017 pour payer les frais de mise aux normes des locaux de la Mission Locale tels qu'ils ont été définis par l'Inspection du Travail et notifiés à la Présidente de la Mission Locale.

Le budget de la compétence Enseignement Supérieur Recherche Innovation (300 K€) permet le financement de contrats doctoraux pour répondre aux stratégies de soutien à des filières d'excellence. Ce budget est complété par les crédits inscrits en "actions recherche innovation" (400 K€) qui permettent de continuer à abonder le Fonds Régional pour l'Innovation, cofinancé avec la Banque Publique d'Investissement (BPI) et la Région Franche-Comté et de soutenir ainsi des projets industriels innovants qui associent des laboratoires et des entreprises du territoire.

Concernant les pépinières d'entreprises, la contribution financière du Grand Besançon est estimée à 311 K€ pour Palente ; ce budget comprend les loyers, les charges locatives, l'entretien courant, les taxes foncières et la Délégation de Services Publics (DSP). Pour la Maison des microtechniques, cette somme est estimée à 498 K€.

Le montant consacré à la promotion économique et à la prospection à hauteur de 398 K€ permet la participation aux salons incontournables en termes de développement économique et de concentrer les actions sur un plan de communication utilisant fortement les réseaux sociaux et les supports dématérialisés, un plan de prospection entreprises via des rendez-vous partagés avec les partenaires.

Les recettes prévisionnelles de la redevance de la DSP pour la gestion des pépinières s'élèvent respectivement à 250 K€ pour TEMIS et 150 K€ pour Palente.

COMMISSION 4 : DEVELOPPEMENT DURABLE

DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
933 700 €	898 219 €	433 500 €	385 203 €
1 831 919 €		818 703 €	

A/ Investissement

La politique menée par le biais du fonds « Centres de village » se poursuit en 2017 (260 K€) et intègre l'extension de périmètre du Grand Besançon. Elle permet d'accompagner les communes dans la réalisation de certains travaux d'aménagement.

Pour la mise en œuvre des crédits TEPCV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte), 224 K € sont identifiés en 2017 afin d'équiper des bâtiments du Grand Besançon en capteurs solaires photovoltaïques en autoconsommation.

Le fonds « Isolation et énergies renouvelables » se poursuit et permet maintenant d'accompagner les projets d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments publics. Pour ce soutien, une enveloppe de 205 K€ est inscrite au budget 2017 intégrant le périmètre élargi de l'Agglomération.

B/ Fonctionnement

Le Grand Besançon poursuit son accompagnement des actions de sensibilisation à l'environnement portées par les associations et les communes (14K€). De même, les actions de soutien au développement des circuits courts (édition d'un dépliant, marchés...), la recherche de foncier pour l'installation, le soutien à la formation « idée au projet » sont poursuivies en 2017 (25 K€).

Les crédits inscrits pour la biodiversité (142 K€) concernent notamment l'accompagnement des communes dans le zéro pesticide et la préfiguration de la prise de compétence GEMAPI. Les collectivités auront l'interdiction d'utiliser des produits chimiques pour l'entretien de leurs espaces publics. Afin de les aider à anticiper cette échéance, des diagnostics des pratiques et la réalisation de plans de gestion sont proposés aux communes. Des actions de formation et de sensibilisation des acteurs communaux (élus, agents) et du grand public sont également mises en œuvre.

La poursuite du partenariat avec le Conservatoire botanique pour améliorer la connaissance des espaces naturels de l'agglomération est prévue en 2017 (30 K€).

Dans le cadre de la Charte paysagère des collines de la vallée du Doubs l'animation de la démarche se concrétisera notamment en 2017 par un programme d'animations pour le grand public et la réalisation d'accompagnements et de journées d'échange pour les communes et associations (7 K€).

Fort du succès des opérations précédentes, l'opération Fleurissement sera renouvelée en 2017. Organisée autour de 2 temps forts (concours et sensibilisation), elle sera l'occasion de mettre en valeur le fleurissement respectueux de l'environnement et des ressources. En 2017, une enveloppe de 10 K€ est prévue pour cette action. Elle tient compte de la réalisation en régie des supports de communication (affiche, programme, diplômes).

En 2017, le Grand Besançon, poursuivra la mise en œuvre de son PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) afin de devenir un territoire à Energie positive en 2050. Pour cela, il réalisera un diagnostic éclairage public pour les nouvelles communes adhérentes au service de Conseil en Energie Partagé (40 K€) un diagnostic de potentiels d'économies d'énergie et de production des énergies renouvelables dans le cadre de Territoires à Energie Positive (TEPOS), pour 30 K€; un appui aux communes pour le développement des projets d'énergies renouvelables (éolien, géothermie...) pour 50 K€ ; des sessions de formation aux régulations des chaudières (10 K€) ; la mobilisation des acteurs économiques sur le plan climat (30K€), une expérimentation d'écologie industrielle et territoriale (EIT) (15 K€), une expérimentation pour le repérage des personnes en précarité énergétique (15 K€), des actions de communication sur la qualité de l'air (3 K€), la montée en compétence des professionnels sur le territoire en lien avec le pôle énergie et les consulaires (60 K€) ; Le prêt de caméras thermiques aux particuliers et dans les communes (10 K€) ; communication prévue dans le nouveau PCAET en matière de changement climatique, d'air, de sol (10 K€), et le reversement d'une partie des subventions TEPOS à la Communauté de Communes Vaites Aigremont (CCVA) (32 K€).

Afin de mettre en œuvre la compétence relative à la qualité de l'air, une subvention de 207 K€ est attribuée à ATMO Franche Comté. En parallèle, les recettes liées au remboursement des frais de mise à disposition de personnel sont évaluées à 165 K€.

Le Grand Besançon est lauréat de l'appel à projet Régional TEPOS. Pour aider la mise en œuvre de ce projet, l'ADEME a signé un Contrat d'Objectif Territorial Energie et Climat (COTEC) dans lequel il notifie une aide de 450 000 € aux territoires du Grand Besançon et de la CCVA pour les années 2016 à 2019. Un versement de 95 500 € interviendra en 2017.

COMMISSION 5 : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET GENS DU VOYAGE

DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
915 000 €	4 325 084 €	49 500 €	370 000 €
5 240 084 €		419 500 €	

A/ Investissement

Volet Habitat, Logement

Pour l'année 2017, les crédits sur fonds propres CAGB relatifs aux subventions attribuées pour la construction ou réhabilitation de logements dans le cadre du PLH 2013-2019 s'élèvent à 2,6 M€ et ceux dédiés aux décisions de financement sur crédits délégués de l'Etat au titre des aides à la pierre sont de l'ordre de 450 K€.

Le PLH 2013-2019 définit des orientations en termes de production de logements locatifs publics et de soutien aux dispositifs d'hébergement et d'accès au logement pour les plus démunis. Les aides se déclinent sous la forme de subventions d'équilibre attribuées aux organismes HLM et communes pour la réalisation de logements locatifs publics dans le cadre du droit commun ainsi que pour la création d'habitat spécifique. Elles permettent également une participation aux frais de certifications des opérations. Pour répondre à l'objectif de rééquilibrage territorial de l'offre locative publique, ces aides sont bonifiées pour les logements produits en dehors de la ville centre.

Dans le cadre du logement privé, le programme d'aide à l'amélioration de l'habitat a été révisé en cours d'année 2016 : les règles d'éligibilité ont été modifiées afin de relever le niveau d'exigence en matière de performance énergétique. Les plafonds de ressources concernant la prime PAMELA ont été relevés afin d'accroître le nombre de ménages éligibles. La phase d'étude liée au programme d'aide à destination des copropriétés, achevée au cours du dernier trimestre 2016, sera suivie de la mise en œuvre d'un programme opérationnel d'une durée de 3 ans (2017-2019). L'ensemble de ces évolutions se traduira nécessairement par un accroissement du nombre de dossiers à financer dès 2017.

Le programme d'aide à l'accession à la propriété, mis en place à titre expérimental en 2014, sera maintenu pour la durée du PLH (2013-2019). Une montée en puissance du programme d'aide est toutefois attendue au cours de l'année 2017, grâce notamment au partenariat signé avec le Crédit Foncier (convention « Foncier Plus ») et ceux à venir (bailleurs sociaux et autres établissements bancaires).

Volet Accueil des gens du voyage

En 2017, 442 K€ sont inscrits pour financer les travaux de construction du terrain familial qui ont été retardés depuis 2014, ainsi que l'acquisition et l'aménagement d'une aire de grand passage. Par ailleurs, il a été inscrit au schéma départemental en cours d'exécution, la réhabilitation de l'aire de la Malcombe ; ce projet débutera dès 2017, et sera poursuivi en 2018.

Contrat de Ville

Le protocole de préfiguration avec l'ANRU a été signé le 21 avril 2016. Les marchés d'études sous maîtrise d'ouvrage CAGB ont été lancés à compter de cette date. Les crédits inscrits en 2017 (269 K€) correspondent à la mise en œuvre de ce protocole.

Ces demandes sont complétées par la création d'une AP/CP pour le Nouveau Programme National pour la Rénovation Urbaine (NPNRU) qui prévoit 218 K€ de crédits dès 2017 pour des maîtrises d'œuvre urbaines et sociales et des opérations de reconstitution de l'offre.

B/ Fonctionnement

Volet Habitat, Logement

Le budget dévolu à l'animation de la politique d'amélioration de l'habitat privé s'élève à 151 K€ en 2017. Il prévoit la mise en place du programme d'intervention en faveur des copropriétés (marché "Mission copropriétés" attribué en octobre 2015), et finance par ailleurs la prise en charge des coûts d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de réalisation d'audits énergétiques supportés par des propriétaires occupants modestes et bailleurs au cours de leurs projets d'éco-rénovation. Ce budget prévoit un accroissement des demandes consécutif à l'extension du périmètre de la CAGB

Un budget de 40 K€ est mobilisé pour financer les études et animations de dispositifs relatifs au programme d'aide à l'accession à la propriété (accueil, accompagnement et sécurisation des ménages primo-accédants) ainsi que la participation du Grand Besançon au programme départemental de lutte contre l'habitat indigne (PIG RHI) piloté par le Département du Doubs.

Un fonds de 40 K€ pour des subventions diverses est inscrit permettant le soutien d'associations œuvrant dans le domaine du logement (AIS « Agence Immobilière Social SOLIHA », CLCV « Consommation Logement Cadre de Vie », etc.). Ce fonds intègre le transfert de la mission logement de la Ville de Besançon au sein de la compétence Habitat, Logement du Grand Besançon.

Volet Accueil des gens du voyage

Le budget affecté au programme "Aires d'accueil des gens du voyage" prévoit notamment le paiement d'une prestation pour la gestion des aires d'accueil et de grand passage. Le budget de 340 K€ en 2017 intègre le marché public de prestation de service conclu avec la société Hacienda, ainsi que des opérations de maintenance et de réparation des terrains et bâtiments des aires d'accueil.

Le budget de la prise en charge par la CAGB des conséquences en termes de salubrité des stationnements irréguliers de caravanes est de 55 K€ en 2017. Il s'agit de prendre en charge des interventions en nettoyage dans le respect des conditions d'application de la délibération prise par le Conseil de Communauté.

Contrat de Ville

Les subventions versées aux associations (272 K€) permettent de soutenir des structures pour des actions menées dans les quartiers prioritaires sur les thématiques différentes : tranquillité publique et prévention de la délinquance, éducation, sports, culture et expression artistique, santé et accès aux soins, accès à l'emploi, insertion et accès à la formation, développement économique et commercial, logement, habitat cadre de vie et mobilité, lutte contre les discriminations, participation des habitants et lien social, valeurs de la République et citoyenneté, pilotage, ingénierie, ressources, évaluation et tranquillité résidentielle.

COMMISSION 6 : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET COOPERATIONS

DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
1 078 000 €	455 000 €	200 000 €	0 €
1 533 000 €		200 000 €	

A/ Investissement

Après avoir élaboré une stratégie en matière de Smart City, et testé de nouveaux projets et expérimentations, l'Agglomération a choisi de mettre en œuvre une politique "Smart City" plus affirmée à partir de 2017 avec un budget de 50 K€ en investissement. Celle-ci repose sur quatre objectifs : proposer de nouveaux services aux habitants, améliorer l'efficacité de la collectivité, soutenir le développement économique, renforcer la participation citoyenne. Cette politique se concrétise autour de plusieurs projets déjà lancés ou qui le seront en 2017-2018. La stratégie est d'apporter des fonds d'amorçage de projets, pour inciter les partenaires internes ou externes à s'engager dans des projets transversaux. En outre, la Caisse des Dépôts et Consignations qui a sélectionné le Grand Besançon comme territoire démonstrateur est susceptible d'abonder les budgets de la plupart de ces projets.

En cas de transfert de la compétence PLUI en mars 2017, il est prévu à titre prévisionnel 405 K€ de crédits en investissement pour la poursuite des procédures d'élaboration ou de révision de PLU en cours au moment du transfert et qui seront à la charge du Grand Besançon.

B/ Fonctionnement

En dépenses, le budget de la commission correspond au versement de contributions à des structures partenaires : à l'AudaB (418 K€), au Pôle métropolitain Centre Franche-Comté (36 K€) et au SMSCoT (345 K€). La contribution à l'AUDAB permet la réalisation du programme partenarial ainsi que des études et schémas importants pour la CAGB : projet de territoire, PLH, PDU, Stratégie Centre Franche-Comté, schéma d'aménagement. Compte-tenu de l'extension du périmètre, la contribution a été augmentée de 15—K€.

Pour le SM SCOT, 2017 constitue une année de transition avec la poursuite de l'accompagnement des communes et/ou intercommunalités qui élaborent ou révisent leur document d'urbanisme, mais également la préparation de sa mise en révision avec la recherche d'un périmètre pertinent, révision qui s'engagera au plus tard fin 2017. Suite à la réforme territoriale, le périmètre du SMSCoT s'est réduit depuis le 1er janvier 2017 à deux EPCI : la CAGB et la Communauté de Communes du Val Marnaysien. Dans le même temps, la CAGB a intégré 15 communes issues des anciens membres du SMSCoT, représentant 20 K€ de contribution supplémentaire.

Le crédits de fonctionnement « Smart City » (20 K€) sont dédiés au projet « Planoise quartier d'excellence numérique » : après la création de l'école alternative et du fablab en 2016, les projets 2017 vont se concentrer sur l'e-éducation et le développement de nouvelles pratiques pédagogiques, la formation des publics les plus éloignés et/ou empêchés aux outils numériques du quotidien au sein de maison des services, l'aide à la création d'une entreprise d'insertion numérique, le développement de la participation citoyenne notamment au travers du projet PRU2

Afin de mettre en œuvre de nouvelles modalités de dialogue avec les Grands Bisontins et à clarifier le rôle du Conseil de développement participatif (CDP), 20 K€ seront consacrés à :

- questionner les pratiques et les avis des usagers et des habitants pour étayer ses politiques publiques,
- faire émerger et mettre en débat des sujets importants pour les citoyens afin de développer leur pouvoir d'agir.

Le budget « prospective » s'élève à 165 K€ en 2017. Il permet d'enrichir les travaux réalisés dans le cadre des démarches structurantes : PLUI, l'élaboration du projet de territoire, réflexion prospective sur la révision du SCoT et son impact sur la CAGB, réflexion prospective sur la communauté urbaine.

En recettes, le service Autorisation des Droits du Sol est devenu un service commun depuis le 1 juillet 2015. Les recettes correspondent aux coûts des prestations facturées aux 40 communes. Cette hypothèse de recettes est basée sur le nombre moyens des actes réalisés pour la période 2008-2013. D'une année sur l'autre, ces actes peuvent subir des fluctuations importantes de l'ordre du 35 %. Pour 2017, le budget de 200 K€ pourra évoluer pour tenir compte de l'arrivée de nouvelles communes dans ce dispositif.

COMMISSION 7 : CULTURE, TOURISME, SPORT ET AMENAGEMENT NUMERIQUE

BUDGET PRINCIPAL

Commission 7 Tourisme, culture et sports (Budget principal)			
DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
2 922 118 €	3 089 563 €	745 309 €	727 261 €
6 011 681 €		1 472 570 €	

A/ Investissement

Culture, tourisme, sport

Le budget 2017 intègre de nouveaux projets :

- le projet de développement d'un site de loisirs/tourisme d'agglomération à Osselle (100 K€ en 2017),
- la construction d'un nouvel équipement aqualudique dont 50 K€ pour des études sont inscrits en 2017,
- la construction d'une salle d'escalade (200 K€ en 2017),

Par ailleurs, les projets de poursuivent :

- AP/CP Equipements Fluviaux : travaux sur la capitainerie du Moulin Saint Paul (185 K€)
- circuits pédestres et VTT : les circuits seront aménagés en vallée du Doubs-amont (71 K€).
- versement de fonds de concours : hangars de Thise (100K€), plan de gestion Vauban (40K€).

Aménagement numérique

Le budget 2017 s'inscrit dans une logique d'investissement, de mise à niveau de moyens ou de développement des équipements.

Il tient compte de plusieurs éléments nouveaux :

- le nouveau dispositif Ordiclasse (120K€) qui évolue à compter de 2017 pour tenir compte de la réalité des dépenses à engager dans l'ensemble des écoles de la ville de Besançon et de son agglomération et, en contrepartie, des contributions des collectivités au financement de ces moyens mutualisés.
- L'aménagement numérique du territoire avec une inscription budgétaire de 500 K€ qui permettra à la collectivité d'agir sur le champ de l'aménagement numérique du territoire et permettre la montée en débit de zones blanches et grises. En effet, afin de répondre à l'attente des usagers et des élus pour qui le plan très haut débit d'Orange n'apportera pas de solution avant de nombreuses années, il convient de prévoir des crédits qui permettraient au Grand Besançon de « gérer l'attente » et de monter en débit certaines communes tout en préparant le déploiement de la fibre vers chaque abonné.
- Le renouvellement des matériels (152K€) avec un remplacement progressif lissé sur plusieurs années des postes informatiques dans les services (remplacement des écrans, renouvellement des postes informatiques, réfection audio et vidéo des salles)

Dans le cadre des services communs aux trois entités CAGB, Ville de Besançon et CCAS, il convient de maintenir l'effort initié en 2016 pour la remise à niveau de l'infrastructure en mettant à jour de nombreuses applications (dont le logiciel RH, dématérialisation) et commencer le renouvellement des matériels. Ces dépenses font l'objet d'une refacturation via une subvention d'équipement calculée sur le montant HT des dépenses selon la clé de répartition définie dans le cadre de la mutualisation entre la CAGB, la Ville et le CCAS.

B/ Fonctionnement

Culture, tourisme, sport

En dépense, la contribution au Syndicat Mixte du Musée de Nancray est maintenue à 340 K€.

Le fonds d'aide en faveur des écoles de musique s'élève à 350 K€ en 2017, avec un renforcement du soutien accordé aux écoles structurantes et l'intégration de nouvelles écoles suite à l'extension du périmètre de la CAGB. L'aide à la Rodia et au Bastion au titre du dispositif d'enseignement des musiques actuelles sera reconduite en 2017 dans le cadre de nouvelles conventions.

Les dépenses concernant le port fluvial d'agglomération portent sur le marché de gestion, l'entretien-maintenance, la promotion ainsi que l'achat de carburant (150 K€). Une enveloppe pour la surveillance du port est également intégrée (20 K€).

Dans le cadre des circuits pédestres et VTT, les crédits 2017 portent sur l'entretien des circuits en place et les outils de communication qui seront développés pour la partie Vallée du Doubs amont (50 K€).

Le Grand Besançon intervient également en soutien aux clubs sportifs de haut niveau à travers une enveloppe globale de 100 K€ par saison sportive à raison de 2 versements par an aux clubs soutenus, un au printemps et un à l'automne.

Depuis le 1^{er} janvier 2017 la prise de compétence « promotion du tourisme » impacte le budget 2017 (628K€). Les politiques de promotion touristique intègre : l'office de tourisme communautaire et les contributions aux autres actions de promotion touristique

Le camping de Chalezeule dispose de crédits (15K€) pour l'entretien relevant du propriétaire et la taxe foncière.

Enfin l'instauration de la taxe de séjour communautaire, entraine de nouvelles recettes à hauteur de 337 K€.

Le soutien et de développement de l'événementiel (70K€) avec notamment les Mardis des rives dans la vallée du Doubs et le fonds d'aide manifestations (80K€) sont poursuivies.

Les recettes (60 K€) proviennent de la régie du port d'agglomération et correspondent aux encaissements des locations d'anneau, des fluides et de la vente de carburant.

Aménagement numérique

Le dépenses de fonctionnement 2017 des Technologies de l'Information et des Communications (TIC) (180 K€) se répartissent en frais de fournitures (5 K€), maintenance et réparation 115 K€, et frais de télécommunication 60 K€.

Sur la partie services communs aux trois collectivités (CAGB/Ville de Besançon/CCAS) le budget s'élève à 713 K€ et intègre principalement de la maintenance de logiciels et matériels (570 K€) et les locations de copieurs (87 K€). Ces dépenses font l'objet d'une refacturation via le calcul de l'attribution de compensation (AC).

Annexe 5 - Listes des emplois permanents et des emplois non permanents par budget

Budget principal

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND BESANCON - BUDGET PRINCIPAL - LISTE DES EMPLOIS PERMANENTS AU 1/1/2017

CADRE D'EMPLOI	POSTES BUDGETAIRES			EFFECTIFS POURVUS SUR POSTES BUDGETAIRES EN EPT		
	POSTES BUDGETAIRES A TEMPS COMPLET	POSTES BUDGETAIRES A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES SUR POSTES PERMANENTS	AGENTS NON TITULAIRES SUR POSTES PERMANENTS*	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS	7	0,00	7,00	7,00	0,00	7,00
Directeur général des services	1		1,00	1,00		1,00
Directeur général adjoint des services	5		5,00	5,00		5,00
Directeur général des services techniques	1		1,00	1,00		1,00
FILIERE ADMINISTRATIVE	311	0,00	311,00	270,02	12,80	282,82
Administrateur territorial	8		8,00	8,00		8,00
Attaché territorial	103		103,00	81,47	11,00	92,47
Rédacteur territorial	103		103,00	90,65	0,80	91,45
Adjoint administratif territorial	97		97,00	69,90	1,00	90,90
FILIERE TECHNIQUE	356	0,71	356,71	314,52	24,00	338,52
Ingénieur en chef territorial	5		5,00	9,00		9,00
Ingénieur territorial	69		69,00	51,50	9,00	60,50
Technicien territorial	92		92,00	66,06	12,00	78,06
Agent de maîtrise territoriale	25		25,00	29,00		29,00
Adjoint technique territorial	165	0,71	165,71	158,96	3,00	161,96
FILIERE MEDICO-SOCIALE (d)	6	0,00	6,00	12,30	0,00	12,30
Médecin territorial	2		2,00	1,00		1,00
Infirmier territorial de soins généraux	2		2,00	1,80		1,80
Assistant territorial socio-éducatif	2		2,00	2,50		2,50
Agent social territorial	0		0,00	7,00		7,00
FILIERE CULTURELLE	4	0,00	4,00	4,50	0,00	4,50
Bibliothécaire territorial	1		1,00	1,00		1,00
Agent territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques	3		3,00	2,50		2,50
Adjoint territorial du patrimoine	0		0,00	1,00		1,00
FILIERE ANIMATION	2	0,00	2,00	3,00	0,00	3,00
Animateur territorial	1		1,00	2,00		2,00
Adjoint d'animation territoriale	1		1,00	1,00		1,00
EMPLOIS SPECIFIQUES	12	0,00	12,00	0,00	11,80	11,80
Adjoint Au DGST - Directeur de Département	1		1,00		1,00	1,00
Chargé d'affaires	1		1,00		1,00	1,00
Chargé de mission conseil aux communes	1		1,00		1,00	1,00
Chargé de mission emploi insertion	2		2,00		2,00	2,00
Chargé de mission environnement cadre de vie	1		1,00		0,80	0,80
Chargé de mission publique territoires	1		1,00		1,00	1,00
Chargé de mission rayonnement attractivité	1		1,00		1,00	1,00
Chargé de mission stratégie et territoires	1		1,00		1,00	1,00
Chargé des relations avec les élus	1		1,00		1,00	1,00
Conseiller énergie partagé	1		1,00		1,00	1,00
Responsable imprimerie façonnage	1		1,00		1,00	1,00
TOTAL GENERAL (sauf emploi fonctionnel)	691	0,71	691,71	604,34	48,80	652,94

* Détail des contrats et rémunérations dans le tableau ci-dessous

LISTE DES EMPLOIS PERMANENTS - suite - DETAIL DES EFFECTIFS NON TITULAIRES AU 1/1/2017						
DETAIL DES AGENTS NON TITULAIRES SUR POSTES PERMANENTS EN FONCTION AU 01/01/2017	CATEGORIES	SECTEUR	EFFECTIFS	REMUNERATION	CONTRAT	
				Indice	Fondement du contrat	Nature du contrat
	A		29,8			
Adjoint au DGST - Directeur de département		TECH	1	966	Art. 3-3-2	CDD
Attaché principal		ADM	1	916	Art. 3-4	CDI
			1	864	Art. 3-3-2	CDD
			1	843	Art. 3-3-2	CDD
			1	821	Art. 3-4	CDI
			1	759	Art. 3-4	CDI
Attaché		ADM	1	801	Art. 3-3-2	CDD
			1	542		
			1	423		
			1	379		
Chargé d'affaires		OTR	1	703	Art. 3-4	CDI
Chargé de mission conseil aux communes		ADM	1	458	Art. 3-3-2	CDD
Chargé de mission emploi insertion		ADM	1	734	Art. 3-4	CDI
			1	617		
Chargé de mission environnement cadre de vie		TECH	0,8	653	Art. 3-4	CDI
Chargé de mission publics territoires		ADM	1	442	Art. 3-3-2	CDD
Chargé de mission rayonnement attractivité		ADM	1	979	Art. 3-4	CDI
Chargé de mission stratégie et territoires		ADM	1	864	Art. 3-3-2	CDD
Chargé des relations avec les élus		ADM	1	466	Art. 3-4	CDI
			1	621		
Chef de projet informatique		TECH	1	540	Art. 3-3-2	CDD
			1	379		
Directeur		ADM	1	1015	Art. 3-4	CDI
			1	985		
Ingénieur principal		TECH	1	916	Art. 3-4	CDI
			1	786		
Ingénieur		TECH	1	540	Art. 3-3-2	CDD
			1	801		
Ingénieur système		TECH	1	492	Art. 3-3-2	CDD
			1	668		
	B		14,8			
Rédacteur territorial		TECH	0,8	367	Art. 3-2	CDD
Conseiller énergie partagé		TECH	1	446	Art. 3-3-1	CDD
Responsable imprimerie façonnage		TECH	1	378	Art. 3-2	CDD
			1	376		
			6	365		
			1	357		
			1	357		
			1	358		
			1	352		
1	350					
	C		4			
Adjoint administratif		ADM	1	347	Art. 3-3-1	CDD
Adjoint technique		TECH	1	352	Art. 3-4	CDI
			1	348		
			1	347	Art. 3-1	CDD
Total			48,6			

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND BESANCON - BUDGET PRINCIPAL		
PREVISION POUR 2017 DES AGENTS CONTRACTUELS SUR POSTES NON PERMANENTS PAR FONCTION	EFFECTIFS EN ETP	NATURE DU CONTRAT
art 3-2 (accroissement saisonnier)		
adjoint de gestion administrative	0,6	CDD
agent d'accueil	0,2	CDD
technicien	0,6	CDD
artistes musiciens	0,1	CDD
SOUS TOTAL	1,5	
art 3-1 (accroissement temporaire d'activité)		
assistant de communication	1	CDD
adjoint de gestion administrative	1,1	CDD
adjoint technique ou adjoint technique polyvalent	1,5	CDD
agent d'accueil	1,1	CDD
agent d'entretien	2	CDD
animateur	2,5	CDD
chargé de communication	2	CDD
chargé de mission	4,5	CDD
enseignement de la musique (PEA, assistant d'enseignement)	3,5	CDD
instructeur droits des sols	1	CDD
journalistes pigistes	1,2	CDD
jury d'examen CRR	0,5	CDD
magasinier	0,5	CDD
manutentionnaire	1	CDD
regisseur - techniciens du spectacles	0,9	CDD
surveillant CRR	0,5	CDD
technicien	1,5	CDD
tests de recrutement	0,2	CDD
SOUS TOTAL	26,5	
A : Contrats aidés		
apprenti	4	CDD
contrat d'avenir	4	CDD
contrat d'insertion	0	CDD
engagement service civique	25	CDD
SOUS TOTAL	33	
TOTAL GLOBAL	61	

Budget annexe Transports

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND BESANCON - BUDGET TRANSPORTS - LISTE DES EMPLOIS PERMANENTS AU 1/1/2017						
CADRE D'EMPLOI	POSTES BUDGETAIRES			EFFECTIFS POURVUS SUR POSTES BUDGETAIRES EN ETPT		
	POSTES BUDGETAIRES A TEMPS COMPLET	POSTES BUDGETAIRES A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES SUR POSTES PERMANENTS	AGENTS NON TITULAIRES SUR POSTES PERMANENTS	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE	3	0,00	3,00	2,80	0,00	2,80
Rédacteur territorial	3		3,00	2,80		2,80
FILIERE TECHNIQUE	13	0,00	13,00	12,60	0,00	12,60
Ingénieur en chef territorial	1		1,00	1,00		1,00
Ingénieur territorial	4		4,00	3,80		3,80
Technicien territorial	4		4,00	1,80		1,80
Agent de maîtrise territorial	1		1,00	3,00		3,00
Adjoint technique territorial	3		3,00	3,00		3,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (d)	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS SPECIFIQUES	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (sauf emploi fonctionnel)	16	0,00	16,00	15,40	0,00	15,40

Budget annexe Déchets

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND BESANCON - BUDGET DECHETS - LISTE DES EMPLOIS PERMANENTS AU 1/1/2017						
CADRE D'EMPLOI	POSTES BUDGETAIRES			EFFECTIFS POURVUS SUR POSTES BUDGETAIRES EN ETPT		
	POSTES BUDGETAIRES A TEMPS COMPLET	POSTES BUDGETAIRES A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES SUR POSTES PERMANENTS	AGENTS NON TITULAIRES SUR POSTES PERMANENTS	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE	19	0	19,00	12,50	1,00	13,50
Attaché territorial	3		3,00	2,00	1,00	3,00
Rédacteur territorial	5		5,00	4,90		4,90
Adjoint administratif territorial	11		11,00	5,60		5,60
FILIERE TECHNIQUE	101	0	101,00	91,20	2,00	93,20
Ingénieur territorial	4		4,00	3,80		3,80
Technicien territorial	5		5,00	4,80	1,00	5,80
Agent de maîtrise territorial	6		6,00	9,00		9,00
Adjoint technique territorial	86		86,00	73,60	1,00	74,60
FILIERE MEDICO-SOCIALE (d)	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS SPECIFIQUES	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (sauf emploi fonctionnel)	120	0	120,00	103,70	3,00	106,70

* Détail des contrats et rémunérations dans le tableau ci-dessous

LISTE DES EMPLOIS PERMANENTS - suite - CONTRATS DES AGENTS NON TITULAIRES SUR POSTES PERMANENTS						
DETAIL DES AGENTS NON TITULAIRES SUR POSTES PERMANENTS EN FONCTION AU 01/01/2017	CATEGORIES	SECTEUR	EFFECTIFS	REMUNERATION	CONTRAT	
				Indice	Fondement du contrat	Nature du contrat
	A		1			
Attaché territorial		ADM	1	434	Art 3-3-2	CDD
	B		1			
Technicien Territorial		TECH	1	357	Art 3-3-1	CDD
	C		1			
Adjoint technique territorial		TECH	1	347	Art. 3-1	CDD
Total			3			

ETAT DU PERSONNEL CONTRACTUEL SUR POSTES NON PERMANENTS AU 1/1/2017		
PREVISION POUR 2017 DES AGENTS CONTRACTUELS SUR POSTES NON PERMANENTS PAR FONCTION	EFFECTIFS EN ETP	NATURE DU CONTRAT
art 3-2 (accroissement saisonnier)		
adjoint de gestion	0,2	
Agent de collecte	1,2	
SOUS TOTAL	1,4	
art 3-1 (accroissement temporaire d'activité)		
ambassadeur de tri	2	CDD
réfèrent territorial	1	
tests de recrutement d'agents de collecte ou chauffeurs	0,1	
SOUS TOTAL	3,1	
TOTAL GLOBAL	4,5	

Budget annexe CRR

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND BESANCON - BUDGET CRR - LISTE DES EMPLOIS PERMANENTS AU 1/1/2017

CADRE D'EMPLOI	POSTES BUDGETAIRES			EFFECTIFS POURVUS SUR POSTES BUDGETAIRES EN EPTP		
	POSTES BUDGETAIRES A TEMPS COMPLET	POSTES BUDGETAIRES A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES SUR POSTES PERMANENTS	AGENTS NON TITULAIRES SUR POSTES PERMANENTS *	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE	8	0,00	8,00	6,40	0,00	6,40
Attaché territorial	1		1,00	1,00		1,00
Rédacteur territorial	2		2,00	2,00		2,00
Adjoint administratif territorial	5		5,00	3,40		3,40
FILIERE TECHNIQUE	7	0,50	7,50	7,50	0,00	7,50
Technicien territorial	1		1,00	1,00		1,00
Agent de maîtrise territoriale	1		1,00	0,00		0,00
Adjoint technique territoriale	5	0,50	5,50	6,50		6,50
FILIERE MEDICO-SOCIALE (d)	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE	69	9,55	78,55	64,70	8,79	73,49
Directeur d'établissement d'enseignement artistique	1		1,00	1,00		1,00
Bibliothécaire territorial	0	0,50	0,50	0,50		0,50
Professeur territorial d'enseignement artistique territorial	39	2,00	41,00	38,00	0,81	38,81
Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques	1		1,00	0,00		0,00
Assistant territorial d'enseignement artistique	28	7,05	35,05	24,20	7,98	32,18
Adjoint territorial du patrimoine	0		0,00	1,00		1,00
FILIERE ANIMATION	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS SPECIFIQUES	1	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Chargé de l'action culturelle	1		1,00		1,00	1,00
TOTAL GENERAL (sauf emploi fonctionnel)	85	10,05	95,05	78,60	9,79	88,39

AGENTS NON TITULAIRES SUR POSTES PERMANENTS *

LISTE DES EMPLOIS PERMANENTS - suite - CONTRATS DES AGENTS NON TITULAIRES SUR POSTES PERMANENTS						
DETAIL DES AGENTS NON TITULAIRES SUR POSTES PERMANENTS EN FONCTION AU 01/01/2017	CATEGORIES	SECTEUR	EFFECTIFS	REMUNERATION	CONTRAT	
				Indice	Fondement du contrat	Nature du contrat
	A		1,81			
Chargé de l'action culturelle		OTR	1	542	Art. 3-3-2	CDD
Professeur d'Enseignement Artistique		CULT	0,5	433	Art. 3-3-2	CDD
			0,31		Art. 3-3-1	CDD
	B		7,98			
Assistant d'enseignement artistique		CULT	0,15	480	Art. 3-3-1	CDD
			3,75	376	Art. 3-3-1	CDD
			3,75	358	Art. 3-3-1	CDD
			0,33	357	Art. 3-4	CDI
	C		0			
Total			9,79			

ETAT DU PERSONNEL CONTRACTUEL SUR POSTES NON PERMANENTS AU 1/1/2017		
PREVISION POUR 2017 DES AGENTS CONTRACTUELS SUR POSTES NON PERMANENTS PAR FONCTION	EFFECTIFS EN ETP	NATURE DU CONTRAT
art 3-2 (accroissement saisonnier)		
adjoint de gestion	0,6	
SOUS TOTAL	0,6	
art 3-1 (accroissement temporaire d'activité)		
regisseur, technicien du spectacle	0,5	CDD
Infographiste	0,8	
enseignement : AEA, PEA	2,6	
musiciens, artistes	0,4	
surveillant de scolarité	0,3	
jury d'examen	0,5	
SOUS TOTAL	5,1	
A : Contrats aidés		
apprentis		CDD
contrat d'avenir	2	
contrat d'insertion	0	
engagement civique	5	
SOUS TOTAL	7	
TOTAL GLOBAL	12,7	

Budget consolidé

Effectifs du personnel du Grand Besançon au 1er janvier 2017 (en ETP)

Source : liste des emplois permanents et non permanents adoptée au BP 2017

Budget	EMPLOIS PERMANENTS	EFFECTIF STATUTAIRE SUR POSTES PERMANENTS	EFFECTIF NON STATUTAIRE SUR POSTES PERMANENTS	SOUS TOTAL DES AGENTS SUR POSTES PERMANENTS	PREVISION DES BESOINS TEMPORAIRES - remplacement ou accroissement - POUR L'ANNEE 2017	TOTAL DES EFFECTIFS PERMANENTS OU NON PERMANENTS BUDGETES
PRINCIPAL	691,71	604,34	48,60	652,94	61,00	713,94
CONSERVATOIRE	95,05	78,60	9,79	88,39	12,70	101,09
DECHETS	120,00	102,70	3,00	105,70	4,50	110,20
TRANSPORT	16,00	15,40	0,00	15,40	0,00	15,40
TOTAL	922,76	801,04	61,39	862,43	78,20	940,63